



2021 2023

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Un CESER immergé dans les territoires



Jacques Bodreau
Président du CESER
des Pays de la Loire

7 questions à

1 Pour ce second rapport d'activité, pourquoi avez-vous souhaité valoriser « un CESER immergé dans les territoires » ?

Au-début de cette mandature, j'avais employé une formule, « un CESER hors les murs » pour marquer l'ambition de créer un lien avec les territoires et par conséquent un lien avec les ligériens eux-mêmes à travers nos études selon deux temporalités, en amont de nos travaux pour prendre le pouls des territoires et en aval pour confronter nos travaux aux réalités vécues par les élus et les ligériens. Le rapport d'activité rend compte de cette démarche portée par l'ensemble des commissions. Notamment, en 3 ans, ce ne sont pas moins de 7 colloques et 17 réunions publiques sur « l'arbre, poumon de nos vies ligériennes. Un enjeu à partager » qui se sont tenus. On peut donc prétendre au terme de cette mandature qu'il existe bien « un CESER immergé dans les territoires ».

2 La fin de cette mandature est marquée par l'adoption d'un projet de transformation : pourquoi ce projet ?

Toutes les chambres consultatives sont confrontées à la nécessité d'évoluer pour répondre aux défis des transitions sociales, économiques et environnementales. Le CESE a pu le faire suite à une loi organique en janvier 2021 mais en l'absence d'une loi ambitieuse sur la décentralisation, les CESER doivent concevoir leurs évolutions par eux-mêmes. Le CESER Pays de la Loire a lancé ce chantier sur la seconde moitié de la mandature en votant une feuille de route

définissant précisément le périmètre du projet, la méthode et le calendrier. Au terme de la démarche et selon le calendrier prévu, un projet de transformation a été adopté par l'assemblée plénière en octobre dernier et un nouveau règlement intérieur permettant son application a rassemblé le consensus le plus large de l'assemblée le 18 décembre dernier.

3 Concrètement en quoi consiste ce projet de transformation ?

Nous nous sommes appuyés sur les expérimentations menées dans la première partie de la mandature pour réfléchir à 2 niveaux : notre organisation et notre fonctionnement. Nous avons adopté 6 propositions qu'il serait trop long de détailler ici mais je voudrais insister sur le cœur du projet qui concerne la transversalité au sein de notre organisation. De nos jours, le concept de transversalité est fréquemment évoqué pour tenter d'appréhender la complexité des transitions qui sont devant nous mais le plus souvent cette transversalité reste un vœu pieu faute d'avoir été préalablement théorisée. Dans ce projet, nous avons théorisé le concept de transversalité appliqué à notre CESER : nous concentrerons dorénavant l'ensemble de nos études sur 6 commissions au lieu de 7 précédemment et nous allons créer 5 groupes de travail dénommés groupes d'appui* autour de 5 axes structurants et transversaux à toutes les commissions. La transversalité de nos travaux se concevra demain par l'articulation entre les 6 commissions et les 5 groupes d'appui.

4 La prospective n'est pas mentionnée dans le projet de transformation : pourquoi ?

La prospective procède d'une base théorique et de matériaux disponibles qui exigent des ressources importantes. Nous avons privilégié une approche pragmatique en définissant 5 orientations stratégiques** que chaque commission doit intégrer pour chacune de ses études. L'objectif est de construire graduellement étude après étude une vision prospective partagée et cohérente tout en permettant une capacité d'adaptation car les 5 orientations stratégiques peuvent évoluer avec le temps sous contrôle de l'assemblée plénière.

5 Quel bilan tirez-vous de vos six années de présidence ?

La conviction que nos chambres consultatives – le CESE, les CESER – sont utiles et nécessaires à notre démocratie. Ici ou là, on ranime régulièrement le débat sur la suppression des chambres consultatives mais les crises que nous avons connues pendant cette mandature – gilets jaunes, COVID – servent à chaque fois de révélateurs. Les institutions représentatives des corps intermédiaires que sont les CESER contribuent à maintenir le dialogue entre les corps intermédiaires et les élus. De par leurs constitutions, elles sont légitimes et permettent de manière organisée d'alimenter en propositions le débat public dans le sens de l'intérêt. Déconstruire les institutions représentatives pour chercher des assemblées consultatives aux contours flous et fluctuants me paraît, à titre personnel, prendre un risque avec la démocratie.

6 Comment voyez-vous l'évolution du CESER ?

L'institution doit pouvoir évoluer selon trois plans différents et complémentaires entre eux. En premier et nous avons commencé à le faire avec l'appui de la Région, avoir la capacité de produire des contributions en amont de l'élaboration des politiques publiques régionales et ainsi sortir du cadre trop étroit des avis obligatoires sur des politiques publiques régionales déjà arbitrées. En second, poursuivre et approfondir le lien entre les EPCI et le CESER, nous avons déjà évoqué

l'immersion dans les territoires, cette expérience a démontré qu'il y a une attente pour un dialogue construit entre les territoires et le CESER. En troisième et là tout est à construire, permettre aux CESER comme la loi permet au CESE de le faire aujourd'hui, de mener des consultations citoyennes soit par saisine de la présidence de Région, soit par une pétition de citoyens dont le seuil reste à définir. Nos concitoyens ne se pressent plus vers les urnes mais veulent être consultés sur les transitions qui les concernent directement. Par son indépendance due à sa composition d'une part et par son expérience à mener à bien des débats et des études à partir de point de vue différents d'autre part, le CESER a la légitimité et la capacité à organiser cette nouvelle respiration démocratique. Il serait cohérent d'évaluer sur ces trois plans à la fois : région, territoires, citoyens.

7 Quels seraient les facteurs qui pourraient menacer la représentativité des CESER ?

Je suis frappé par les difficultés que rencontre la plupart des organisations au sein de notre assemblée pour assurer leurs représentations. Des conseillères et des conseillers reviendront dans la prochaine assemblée non pas par choix personnels mais contraints par la difficulté à trouver des successeurs. Résultat : nos assemblées vieillissent. Ce n'est pas une bonne nouvelle mais ce n'est pas le CESER qui est en cause, c'est la conséquence de la désaffection à l'œuvre dans nos propres organisations par la difficulté de recruter les adhérents ou bénévoles et ce n'est pas une bonne nouvelle pour notre société. Mon étonnement est que cette situation n'est pas un sujet de débat public car on voit bien que c'est l'affaiblissement démocratique de notre société qui est en jeu.

*Groupe d'appuis
Évaluation des politiques publiques
Interrégionalité-Europe-International
Coopération-Territoires
Budget
Plan-Schéma

** Orientations stratégiques
Changements climatiques et transitions écologiques : prévention, atténuation et adaptation
La prise en compte des évolutions démographiques
Le renouvellement de la gouvernance territoriale régionale
Le renforcement des coopérations territoriales et des cohésions sociales
Le développement de l'éducation, des compétences, des savoirs et des qualifications

Sommaire

7 questions à Jacques Bodreau, Président du CESER des Pays de la Loire	2
Rôle et fonctionnement du CESER des Pays de la Loire	6
Une assemblée représentative de la société civile organisée ligérienne	7
Le bureau	8
Un CESER immergé dans les territoires	9

Commission « Finances – Prospective » 10

01 Rapport : Crise Covid, et après ?	11
Réflexions sur les mutations, la gouvernance, les ressources financières en Pays de la Loire	
Avis : Le Contrat Plan État-Région 2021-2027 et bilan du CPER 2015-2020	12
Avis : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire	12
Audition : Politique de cohésion européenne – Audition auprès du CESE Europe	13
Rapport : L'évaluation au service des politiques publiques régionales	14
Un outil d'aide en faveur de l'action publique	
Avis : 15 Avis budgétaires élaborés de manière transversale avec les 7 commissions	15

Commission « Santé – Social » 16

02 Colloque : Promotion et prévention santé-sociale	17
Les déterminants sociaux de santé, leviers pour une politique régionale	
Rapport : Les plans régionaux de santé	18
L'écosystème de santé en Pays de la Loire : quels défis pour la Région ?	
Avis : Plan Région santé 2022-2028 – Ma santé dans mon territoire	19
Contribution : Schéma régional des formations sanitaires et sociales – 2023-2028	20
Avis : Schéma régional des formations sanitaires et sociales – 2023-2028	21
Avis : Rapports « Égalité femmes-hommes »	22
Contribution : Plan Régional Santé Environnement (PRSE4)	23
Colloque : Pour une réponse sanitaire et sociale – De l'urgence à l'anticipation	24
Rapport : Pour la cohésion sociale,.....	25
la prévention comme clé de la lutte contre les précarités	

Commission « Économie – Emploi – Recherche – Innovation » 26

03 Rapport : L'agriculture de demain en Pays de la Loire	27
Contribution : Révision du Schéma Régional de Développement Économique,	28
d'Innovation et d'Internationalisation 2017-2020	
Avis : Révision du SRDEII 2017-2020	28
Contribution : La future stratégie « Culture Scientifique, Technique et Industrielle »	29
2023-2027	
Avis : La future stratégie régionale en faveur du dialogue sciences-société 2023-2028	29
Contribution : Feuille de route numérique régionale	30
Avis : Les actions régionales en faveur de la filière salicole	30
Avis : La Stratégie Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire	31
Avis : La stratégie « terre mer » – Agissons pour une alimentation durable	31
2023-2028 sur le rapport d'alimentation durable	
Avis : Plan régional « forêt-bois » 2024-2030	32
Rapport : Évolution du rapport au travail	33
Quels constats et quelles incidences en Pays de la Loire ?	

Commission « Infrastructures – Déplacements – Télécommunications – Énergies » 34

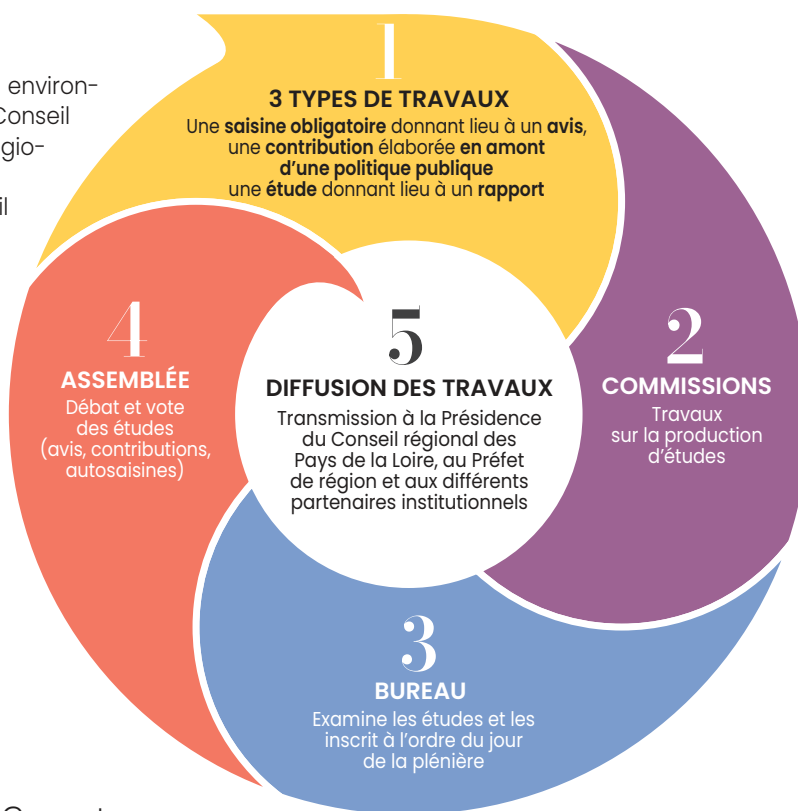
04 Rapport : La rénovation énergétique des bâtiments tertiaires	35
Avis : Le schéma régional des mobilités	36
Contribution : Le projet de Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne – Pays de Loire	36
Avis : L'abrogation de la directive territoriale d'aménagement de l'estuaire de la Loire	37

	Avis : Convention de service public portant sur la gestion et l'exploitation des services de transport ferroviaire de voyageurs 2022-2031 entre la Région des Pays de la Loire et la SNCF voyageurs	37
	Avis : Le contrat de performance et le contrat opérationnel de mobilité. Centre Loire-Atlantique	38
	Colloque : Rénovation des bâtiments tertiaires en Pays de la Loire Quels enjeux à l'échelle de la Région ?	39
	Contribution : Les mobilités et l'intermodalité en Pays de la Loire Quelles ambitions pour demain ?	40
	Avis : CPER 2021-2027 volet « mobilités »	41
	Commission « Aménagement des territoires – Cadre de vie »	42
05	Rapport : L'arbre, poumon de nos vies ligériennes – Un enjeu à partager – Tome 1	43
	Avis : Promouvoir une écologie positive – Plan d'actions « eau potable »	44
	Avis : Promouvoir une écologie positive Reconquerir la ressource en eau des bassins versants et de la Loire	44
	Rapport : L'arbre, poumon de nos vies ligériennes – Un enjeu partagé – Tome 2	45
	Immersion dans les territoires : Une approche novatrice et inédite pour le CESER, s'appuyant sur la tenue de 17 réunions publiques dans 17 EPCI, regroupant 300 communes, en présence de plus de 2 000 personnes	46
	Commission « Éducation – Formation tout au long de la vie – Métiers de demain »	48
06	Rapport : Agir contre l'illectronisme en Pays de la Loire	49
	Colloque : Agir contre l'illectronisme en Pays de la Loire	50
	Contribution : La Stratégie Régionale Emploi Formation et Orientation Professionnelles 2023-2028	51
	Avis : Le schéma d'accessibilité numérique 2023-2025	52
	Avis : La Stratégie Régionale Emploi Formation et Orientation Professionnelles 2023-2028	52
	Rapport : Je ne décroche pas, je me construis ! Bâtir ensemble les conditions de garantie des chances : prévention, intervention et remédiation du décrochage scolaire en Pays de la Loire	53
	Commission « Culture – Patrimoine – Sport – Tourisme – Vie associative »	54
07	Contribution : Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs 2022-2028	55
	Avis : Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs 2022-2028	55
	Avis : La stratégie culturelle et patrimoniale régionale	56
	Rapport : Patrimoines ligériens – Dynamiques d'un héritage commun face aux mutations	57
	Colloque : Des vacances pour toutes et tous Quel avenir pour le tourisme social en Pays de la Loire ?	58
	Contribution : Stratégie régionale sportive	59
	Colloque : Patrimoines ligériens – Dynamiques d'un héritage commun face aux mutations	60
	Les Groupes de travail transversaux	62
08	Contribution : Un aéroport pour répondre aux besoins du Grand Ouest Comment prendre en compte une situation en évolution ? Quelle protection des riverains face au bruit ?	63
	Contribution : Saisine régionale – L'emploi / les métiers en tension	64
	Contribution : Jeunesses – Pouvoir de dire, pouvoir d'agir	65
	Colloque : Jeunesses – Pouvoir de dire, pouvoir d'agir	66
	Les CESER de l'Atlantique	68
09	Rapport : Macro-Région atlantique, une chance à saisir ?	69
	Le Réseau Transnational Atlantique	70
10	Rapport : Vers une révision du RTE-T pour l'Espace Atlantique	71

Rôle et fonctionnement du CESER des Pays de la Loire

« Le Conseil économique, social et environnemental régional est, auprès du Conseil régional et du Président du Conseil régional, une assemblée consultative. Il a pour missions d'informer le Conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, de conduire des études de prospective territoriale régionale ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales. »

Article L4134-1 du Code général des collectivités territoriales.



Les études sont de 3 natures :

La saisine obligatoire donnant lieu à un avis

Préalablement à la délibération du Conseil régional, le CESER est obligatoirement saisi par la Présidence du Conseil régional sur les rapports budgétaires préparés par la Région et sur les documents, schémas (formation professionnelle, aménagement du territoire, etc) ou orientations entrant dans les champs de compétences de la Région, et les orientations générales prises dans le domaine de l'environnement.

En réponse à la saisine obligatoire, le CESER élabore un avis sous environ 8 jours.

La saisine en amont d'une politique publique

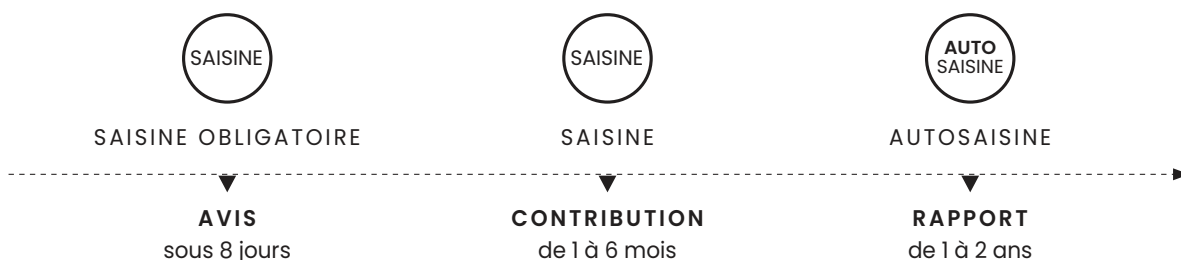
La Présidence du Conseil régional saisit le CESER sur toute question entrant dans les compétences de la Région, pour nourrir la réflexion et proposer des solutions concrètes et opérationnelles, en amont de l'élaboration par la Région d'une politique publique régionale.

En réponse à la saisine, le CESER élabore une contribution sur un temps court.

L'auto-saisine

Le CESER, de sa propre initiative, peut travailler sur tout sujet relatif à l'un des domaines de compétences de la collectivité ou d'un sujet d'actualité relevant de l'intérêt général.

Le CESER élabore une étude sur un temps long et lorsqu'elle est adoptée par l'assemblée plénière, on parle de rapport.



Une assemblée représentative de la société civile organisée ligérienne

62

ORGANISATIONS REPRÉSENTATIVES
DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE

REPRÉSENTÉES PAR :

120

CONSEILLÈRES ET
CONSEILLERS

NOMMÉS POUR

6

ANS
PAR ARRÊTÉ
DU PRÉFET DE
RÉGION

DONT :

38

REPRÉSENTANTS DES ENTREPRISES
ET ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES
NON-SALARIÉES
(COLLÈGE N°1)

38

REPRÉSENTANTS DES
ORGANISATIONS SYNDICALES
SALARIÉES
(COLLÈGE N°2)

38

REPRÉSENTANTS DES ORGANISMES
ET ASSOCIATIONS QUI PARTICIPENT
À LA VIE COLLECTIVE
(COLLÈGE N°3)

6

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES
(COLLÈGE N°4)

45,4%

DE FEMMES

54,6%

D'HOMMES

61ans

MOYENNE D'ÂGE

7

COMMISSIONS
THÉMATIQUES

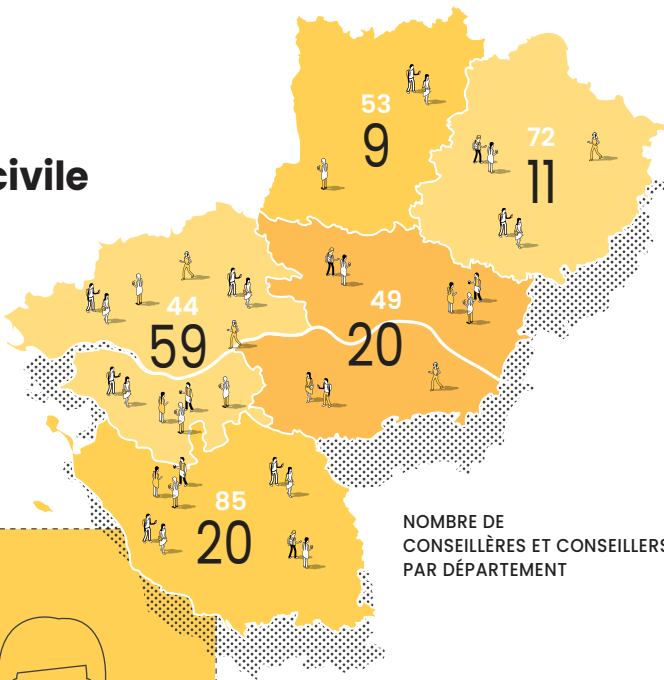
- Finances - Prospective
- Santé - Social
- Économie - Emploi - Recherche - Innovation
- Infrastructures - Déplacements - Télécommunications - Énergie
- Aménagement des territoires - Cadre de vie
- Éducation - Formation tout au long de la vie - Métiers de demain
- Culture - Patrimoine - Sport - Tourisme - Vie associative

5

RAPPORTEURS
GÉNÉRAUX

- Budget
- Coopération interrégionale
- Europe
- Évaluation des politiques publiques
- Plan, Schémas, Territoires

NOMBRE DE
CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS
PAR DÉPARTEMENT



Le bureau



Jacques Bodreau
MEDEF
Président du CESER



Nadine Alletru
Chambre régionale
d'agriculture



Marie-Jeanne Bazin
Chambre de commerce
et d'industrie régionale



Laurence Bessonneau
Chambre régionale des
métiers et de l'artisanat
et Chambre Régionale de
l'Économie Sociale
et Solidaire



Anne Blanche
MEDEF
Rapporteuse générale
Budget



Michel Bonhoure
Pôle de coopération
pour les musiques actuelles
Vice-président de la
commission « Culture
- Patrimoine - Sport -
Tourisme - Vie-
associative »



Jacques Bordron
CFDT, 1^{er} Vice-président,
Président de la commission
« Éducation - Formation tout
au long de la vie - Métiers
de demain »



Jacques Brousseau
Union des Entreprises
de Proximité
Président de la commission
« Aménagement des
territoires - Cadre de vie »



Michelle Bureau
Personnalité qualifiée
Rapporteuse générale
Évaluation des politiques
publiques



Antoine Charlot
Comité français pour le
développement durable
Rapporteur général Plan,
Schémas, Territoires



Paul Cloutour
CFDT
Rapporteur général
Coopération
interrégionale



**Marc de Jacquélet
du Boisrouvray**
CFTC
Secrétaire de la
commission
« Finances - Prospective »



Sophie Descarpentries
Graine,
Vice-présidente de
la commission
« Aménagement des
territoires - Cadre de vie »



Alain Durand
Personnalité qualifiée
Président de la commission
« Finances - Prospective »



Marguerite Fabre
CGT-FO



Bérangère Feufeu
Union régionale
consommation,
logement et cadre
de vie



Joëlle Gilet
UNSA



Jérôme Hanarte
CFE-CGC



Didier Hude
FSU, Président
de la commission
« Culture - Patrimoine - Sport
- Tourisme - Vie »
associative »



Daniel Juret
CGT-FO



Yvic Kergroac'h
CGT
Président de la commission
« Infrastructures -
Déplacements -
Télécommunications -
Énergies »



Florence Lacaze
Comité régional des
associations de jeunesse et
d'éducation populaire
2^e Vice-présidente du CESER



**Dominique
Laperrière-Michaud**
Union régionale des
associations familiales
Présidente de la
commission « Santé-Social »



Jean-Louis Lardeux
Chambre régionale
d'agriculture et Chambre
régionale de l'économie
sociale et solidaire
Rapporteur général Europe



Claude Levoyer
Associations caritatives
(Restos du cœur, Banque
alimentaire, Secours
populaire, Secours
catholique, ATD quart
monde)



Marc Marhadour
Délégation régionale de
l'UDES et Délégation
régionale de l'UNIFED,
Président de la commission
« Économie - Emploi-
Recherche - Innovation »



Marie Mézière-Fortin
Personnalité qualifiée



Catherine Paris
CGT



Patrice Pollono
Chambre de commerce
et d'industrie régionale
Vice-président de la
commission
« Infrastructures -
Déplacements -
Télécommunications -
Énergies »



Benoît Roch
CPME

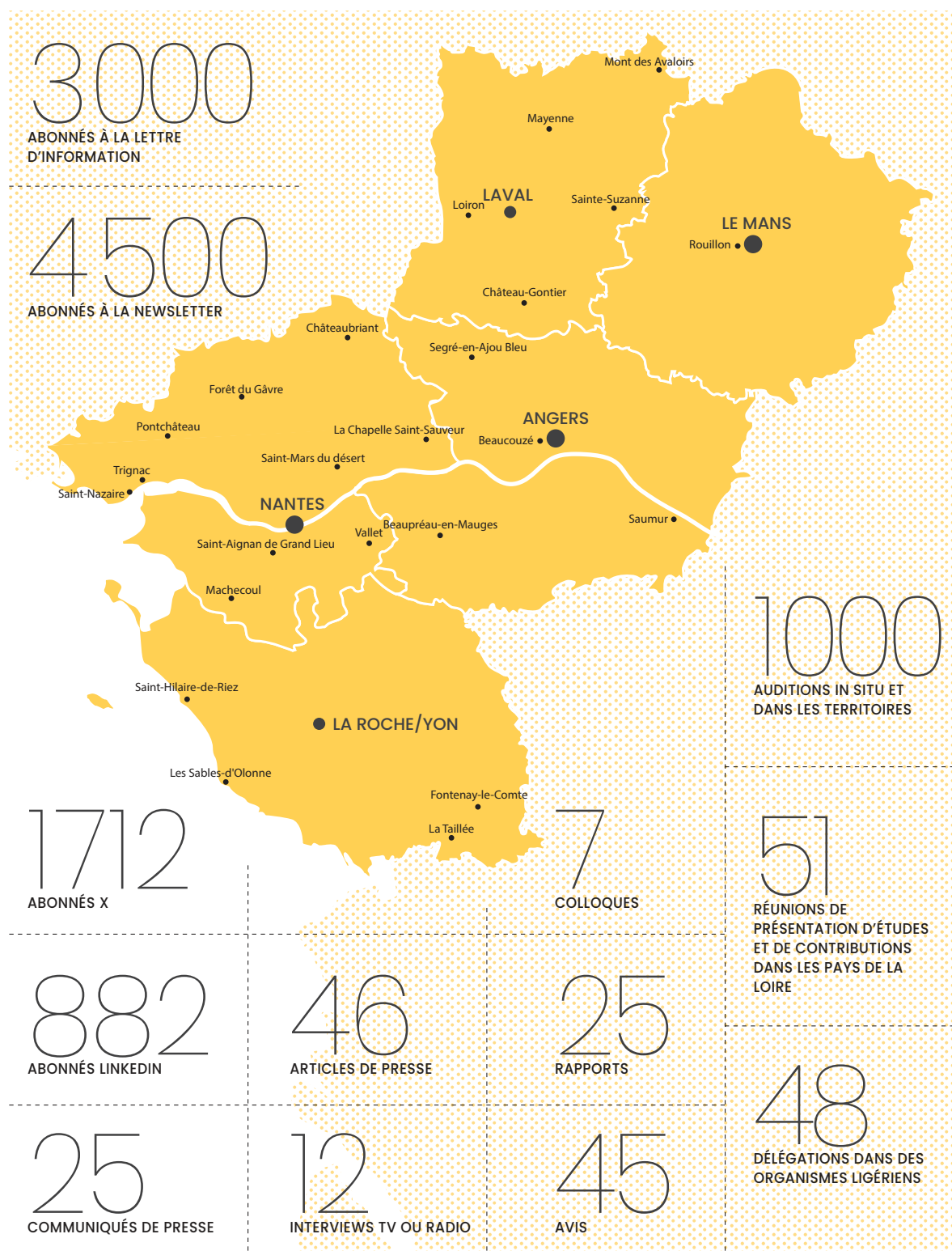


Un CESER immergé dans les territoires

La plupart des études du CESER, notamment dans les commissions, se déroulent au sein de l'hôtel de Région, site du CESER. Les conseillères et les conseillers, implantés sur tous les territoires organisent des auditions, des rencontres, des débats autour des travaux du CESER. C'est **un CESER hors les**

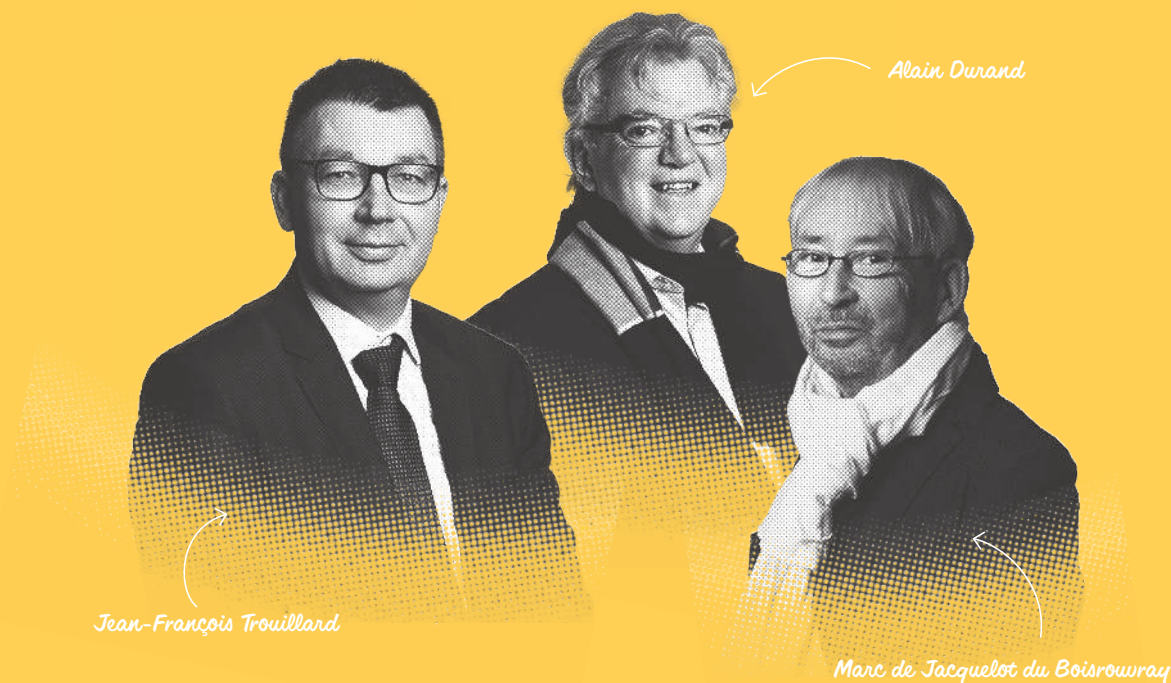
murs au plus près du terrain qui permet de prendre le pouls de la société. Ainsi, au plus près des territoires, le CESER devient progressivement **un centre de ressources sur les politiques publiques régionales** et de mesure de leur impact sur les territoires.

LA CARTE DES AUDITIONS, PRÉSENTATION DES RAPPORTS, RÉUNIONS PUBLIQUES



Commission

FINANCES – PROSPECTIVE



BUREAU DE LA COMMISSION :

Alain Durand (Personnalité qualifiée), Président

Jean-François Trouillard (MEDEF), Vice-président

Marc de Jacquilot du Boisrouvray (CFTC), Secrétaire

LES MEMBRES TITULAIRES :

Anne Blanche (MEDEF), Rapporteuse générale Budget

Martine Bill (CFDT), mandat 2013-2022

Jean Brunacci (Union Régionale Solidaires)

Philippe Chalet (CFDT)

Antoine Charlot (Comité 21), Rapporteur général « Plans, schémas, Territoires »

Raymond Doizon (Chambre de commerce et d'industrie régionale)

Jean-Charles Douet (Comité Régional des banques), mandat 2017-2022

Bérangère Feufeu (Union régionale consommation, logement et cadre de vie)

Joëlle Gilet (UNSA)

Eric Girardeau (Union des entreprises de proximité Pays de la Loire)

Jean-Jacques Gourmelon (Comité régional des banques)

Jérôme Hanarte (CFE-CGC)

Daniel Juret (CGT-FO)

Fabienne Labrette-Ménager (Union Sociale pour l'Habitat), mandat 2016-2022

Alexis Lagarde (Union nationale pour la propriété immobilière des Pays de la Loire)

Jean-Louis Lardeux (Chambre Régionale d'Agriculture, Chambre Economie Sociale et Solidaire), Rapporteur général Europe

Didier Robert (CGT)

Isabelle Thoumin (CFDT)

Crise Covid, et après ?

Réflexions sur les mutations, la gouvernance, les ressources financières en Pays de la Loire



Rapport adopté le 29 juin 2021

Michelle Bureau, Rapporteuse générale « Évaluation des politiques publiques », **Antoine Charlot**, Rapporteur général « Plans, Schémas, Territoires », **Paul Cloutour**, Rapporteur général « Coopération interrégionale », **Eric Girardeau**, Conseiller de la commission « Finances - Prospective »

En 2020, la Présidente de Région a saisi le CESER pour contribuer à l'élaboration d'un plan de relance. Dans le prolongement de cette contribution, le CESER a décidé de mener une vision exploratoire portant sur les mutations économiques, sociétales, environnementales, induites par la crise sanitaire et sociale. Extraits des recommandations permettant une transformation positive de nos territoires au bénéfice de ses habitants.

Atelier « Les mutations économiques, sociétales, environnementales »

Le CESER invite la Région à cartographier ses flux (matières premières, nourriture, personnes...), ses équipements ainsi que les différents systèmes qui interagissent sur le territoire (sanitaires, éducatifs, culturels, sociaux, économiques, naturels...) pour en mesurer la robustesse et le degré d'essentialité à nos vies et au bon fonctionnement de la société. En outre, le CESER propose à la Région de développer des actions de prévention sur les principales mutations qui affectent ou risquent d'affecter le territoire dans les prochaines années.

Atelier « Gouvernance régionale et infrarégionale »

Le CESER invite la Région à reconsidérer la gouvernance régionale, l'évolution des compétences, la structuration de ses politiques publiques. D'une part, en prenant en compte les

grandes mutations qui s'annoncent et en regardant si les réponses peuvent se traduire dans les politiques actuelles. D'autre part, en s'appuyant sur le dispositif législatif et réglementaire, en confortant et en approfondissant les modes de gouvernance des grandes politiques publiques désormais bien structurées (les mobilités, la formation professionnelle, l'aménagement du territoire par exemple) avec une meilleure prise en compte du niveau infrarégional.

Atelier « Crise Covid et évolution des compétences » : quel impact sur le budget de la Région ?

Les recettes à la main de la Région : la fiscalité, les différentes politiques tarifaires.

Pour l'année 2020, les recettes des politiques régionales s'élèvent à 288,5 M€, ce qui représente 18,5% des recettes régionales. Ainsi, la Région peut agir sur ces recettes (lobbying ou politique tarifaire en lien avec sa politique d'accompagnement des ligériens).

Autres initiatives envisageables

La Région pourrait mobiliser une partie de l'épargne accumulée, en raison de la crise sanitaire, au profit des fonds propres des entreprises et des projets structurants pour le territoire. De plus, le Fonds territorial Résilience permettant de mobiliser différentes ressources est un exemple de mutualisation à dupliquer.

MÉTHODOLOGIE

1 Travail de 30 conseillères et conseillers au sein de 3 ateliers thématiques.

2 Identification des mutations mondiales et classement de 55 mutations. Elles appartiennent chacune à l'un des huit domaines définis tels que : le domaine de l'économie, de la santé ou de la technologie.

3 Hiérarchisation des mutations dont 10 d'entre elles classées prioritaires : L'accélération des

changements climatiques, la perte de confiance dans les institutions, l'explosion des dettes ou encore la hausse des inégalités, notamment.

4 Analyse du degré d'influence d'une mutation sur les autres. La mutation la plus influente est l'intensification de la mondialisation, suivie du développement technologique.

5 Enquête auprès de 560 chefs d'entreprise, dirigeants d'association,

citoyens, militants associatifs et syndicaux, établissements d'enseignement et de recherche...

L'enquête a permis de croiser la perception du CESER sur les mutations identifiées avec celle des acteurs du territoire et de recueillir leurs observations au quotidien et dans les années qui viennent. Les résultats de l'enquête mettent en avant la perte de confiance dans les institutions, la hausse des inégalités et la surabondance et l'immédiateté de l'information.

6 Identification de huit mutations sur lesquelles agir en priorité :

- L'explosion urbaine,
- l'explosion des données numériques, l'accélération des changements climatiques,
- l'accélération des évolutions liées aux métiers et aux nouvelles formes de travail,
- la hausse des inégalités,
- l'explosion des dettes,
- la surabondance et l'immédiateté des informations,
- la propagation de nouveaux virus chez l'humain.

Le Contrat Plan État-Région (CPER) 2021-2027 et bilan du CPER 2015-2020



Avis adopté le 14 décembre 2021

Antoine Charlot, Rapporteur général Plans, Schémas, Territoires

La vocation du CPER est de définir - à partir d'un certain nombre de priorités - les projets sur lesquels l'État et la Région des Pays de la Loire s'engagent à investir conjointement. Même si en soi son rôle n'est pas de porter une vision stratégique, il doit être au service d'un projet de territoire et s'inscrire dans une vision pluriannuelle partagée par la Région et l'État. En ce sens, son articulation avec les schémas régionaux est indispensable.

CPER 2021-2027 : le contrat affiche un montant de 3,35 milliards d'euros dont 976,5 M€ issus de l'accord de relance 2020-2022 et 1 327,3 M€ de

crédits « valorisés ». La part de nouveaux crédits « contractualisés » dans le CPER s'élève à 1 046,8 M€.

Bilan du CPER 2015-2020 : le taux de programmation des crédits s'élève à 89,5%. Compte-tenu des engagements pris dans le contrat d'avenir, le CESER s'attendait à un taux de programmation supérieur, particulièrement de la part de l'État dont les taux se situent plus de 10 points en dessous de la Région. **Le CESER insiste donc sur la nécessité d'engager dans les plus brefs délais, les crédits prévus au CPER 2015-2020.**

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET)



Avis adopté le 14 décembre 2021

Antoine Charlot, Rapporteur général Plans, Schémas, Territoires

Depuis 2016, le CESER a formulé à l'attention du Conseil régional, de nombreuses propositions pour le SRADDET et a largement participé aux réunions de concertation organisées dans les territoires.

Consultation publique. Avis du 29 mars 2021. Le CESER, en tant que personne publique associée, propose que le SRADDET puisse devenir l'outil de priorisation des choix politiques et financiers de la Région pour les dix prochaines années. C'est à cette condition, qu'il deviendra un réel PROJET DE TERRITOIRE, faisant coïncider l'ambition et l'opérationnalité. Il invite la Région à publier une synthèse pédagogique à destination de tous les acteurs.

Avis du 14 décembre 2021. Le CESER prend acte du travail réalisé par la Région. Il souligne

l'attention portée à la mobilisation des acteurs (ateliers territoriaux, consultations multiformes, délibérations politiques...), approuve globalement les orientations du SRADDET, et **se félicite que la plupart de ses propositions ait été retenue :**

- Précision des filières d'excellence
- Renforcement de la prise en compte des enjeux du patrimoine dans les facteurs d'attractivité du territoire
- Compléter les objectifs de sobriété énergétique en intégrant l'enjeu de la rénovation du patrimoine non résidentiel
- Développement de la dimension environnementale de ses orientations, en particulier en matière de mobilité durable
- Gestion économe du foncier économique
- Intégration de l'enjeu de qualité de l'eau dans la perspective du changement climatique.



Politique de cohésion européenne

audition auprès du CESE Europe



*Jean-Louis Lardeux,
Rapporteur général Europe*

Le CESER représenté par Jean-Louis Lardeux, a été auditionné le 5 avril 2022 par le Conseil Économique Social Environnemental (CESE) Européen, pour contribuer à l'élaboration du nouveau rapport sur la cohésion européenne. Cette audition s'inscrit dans le droit fil de **l'étude produite par le CESER en 2020 « Comment améliorer l'utilisation des fonds européen structurels et d'investissements (FESI) en Pays de la Loire ? »**.

L'étude propose des pistes pour améliorer la compréhension et l'utilisation des FESI, selon trois axes qui s'articulent en 16 préconisations concrètes :

- **Dynamiser l'utilisation des FESI**
- **Accompagner les porteurs de projets**
- **Mettre en cohérence les politiques régionales et européennes.**

Le Rapporteur général Europe pilote un groupe transversal éponyme composé de sept conseillères et conseillers issus des sept commissions du CESER. Leur mission est d'impulser et d'essaimer une culture européenne au sein de leurs commissions et organisations. L'objectif de ces ambassadeurs « Europe » est d'outiller les commissions et de mieux faire comprendre l'utilisation des fonds européens en interne (exemple : le fonds FEDER pour la rénovation des lycées, le FSE pour l'achat des ordinateurs...) et à l'externe par les porteurs de projets.



L'évaluation au service des politiques publiques régionales

Un outil d'aide en faveur de l'action publique



Rapport adopté le 17 octobre 2023

Michelle Bureau, Rapporteur générale Évaluation des politiques publiques

Le rapport propose une méthodologie et des préconisations à destination de la Région pour faire de l'évaluation un outil de pilotage au service des politiques publiques régionales. Le CESER réaffirme également sa volonté d'apporter sa contribution à l'ensemble des évaluations sur lesquelles il sera sollicité.

Quelques préconisations à destination de la Région

Un outil d'aide à la conception, à l'amélioration et à la cohérence des politiques publiques

- Faire de l'évaluation un outil de pilotage des politiques publiques appropriable par les élus
- Inscrire l'évaluation dans le processus de décision et qu'elle soit anticipée dès la conception de la politique.

Un outil d'aide au pilotage des politiques publiques et d'amélioration continue de l'action publique

- Innover et rendre les démarches évaluatives plus agiles afin qu'elles soient efficaces et utiles à la décision politique
- Amplifier la démarche engagée dite « d'évaluation progressive » en généralisant les approches de suivi-évaluation pour les dispositifs s'inscrivant dans un temps long, en lien avec la gestion en mode projet.

Les évaluations obligatoires (Fonds européens, schémas stratégiques régionaux, Contrat de Plan Etat-Région...)

- Réaliser une ou plusieurs évaluations intermédiaires des schémas obligatoires, au-delà des évaluations réglementaires, afin d'apporter les améliorations ou réorientations nécessaires sans attendre la prochaine programmation
- Choisir d'évaluer des thématiques transversales au sein des programmes européens afin que ces évaluations alimentent les politiques publiques régionales.

Cercles de jeux « on a tous une (bonne) raison de ne pas faire de l'évaluation »



Expérimentation de la boîte à outils

La commission « Santé - Social » mène une démarche en continu de suivi et d'observation du Schéma régional des formations sanitaires et sociales à des fins d'évaluation. Elle sera conduite sur la période 2023-2028.

Une vingtaine de conseillères et de conseillers a identifié les freins à la conduite d'évaluation des politiques publiques, puis identifié des leviers propices à la démarche évaluation

IMMERSION DANS LES TERRITOIRES



Participation au 1^{er} rendez-vous de l'évaluation organisée par la Société Française de l'Évaluation, en partenariat avec le CESE. Paris le 30 novembre 2023



Audition du CESER Bretagne. Nantes le 13 septembre 2022



Événement annuel dédié aux formations sanitaires et sociales, organisé par la Région. Nantes le 4 décembre 2023



15 avis budgétaires

élaborés de manière transversale avec les 7 commissions



Rapporteure générale Budget :
Anne Blanche

Le CESER est saisi quatre fois par an pour rendre des avis qui sont obligatoires en amont de la session de l'exécutif régional.

Ces avis portent sur les dossiers suivants :

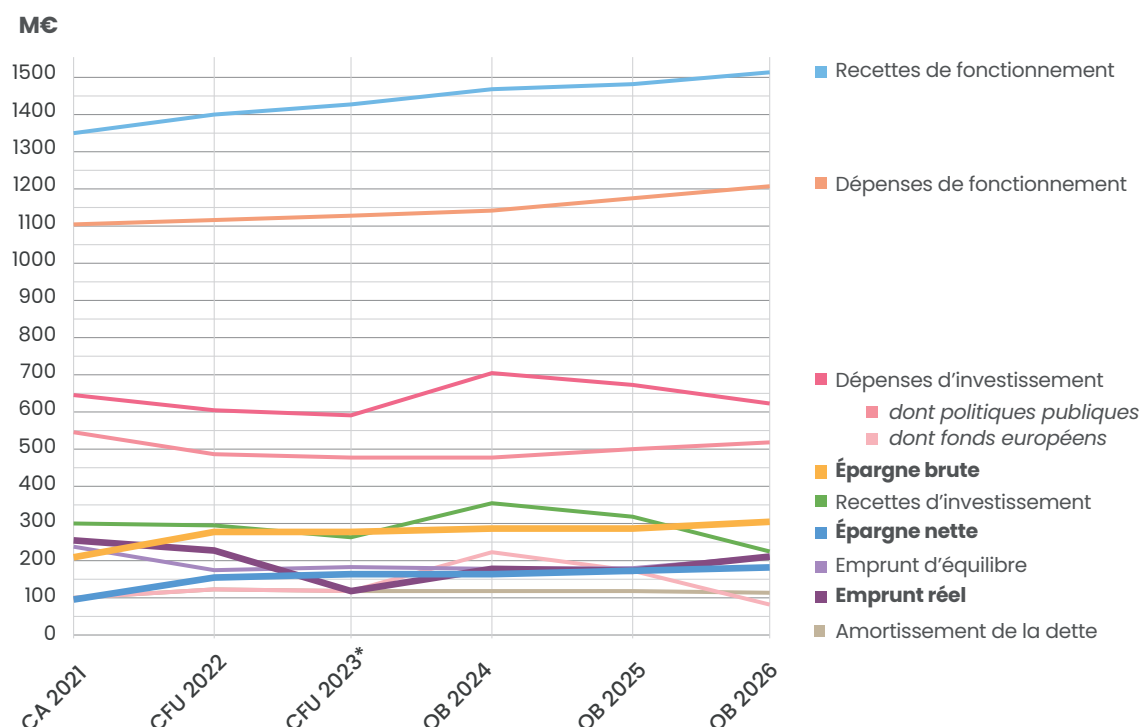
- Les Orientations Budgétaires qui présentent les estimations de la Région sur les recettes et les dépenses notamment la trajectoire en matière d'investissement
- Le Budget Primitif qui présente les recettes annuelles estimées et la répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement par politiques publiques
- Les décisions modificatives qui prennent en compte les ajustements prévus en cours d'année à intégrer au Budget Primitif
- Le Compte Financier Unique qui s'est substitué en 2022 au Compte Administratif et prenant en compte le résultat du budget N-1.

L'analyse budgétaire élaborée par le CESER est réalisée en 5 jours après un travail de la Rapporteuse Budget qui structure l'analyse et présente les principaux agrégats financiers notamment sur les recettes et les dépenses et sur la dette régionale.

Les dépenses d'investissement et de fonctionnement sont analysés par les 7 commissions et donnent lieu à un avis intégré dans l'avis général du CESER.

Les documents budgétaires de la région ne peuvent être adoptés par l'exécutif régional qu'après l'avis du CESER.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024-2026



Prévisions de CFU 2023 présentées dans le ROB

CFU = Compte Financier Unique
 OB = Orientations Budgétaires
 ROB = Rapport d'Orientations Budgétaires

Commission

SANTÉ - SOCIAL



BUREAU DE LA COMMISSION :

Dominique Laperrière-Michaud (Union régionale des associations familiales), Présidente
Jean Cesbron (MEDEF), Vice-président, mandat 2018-2023
Bernadette Guihal (CFDT), Secrétaire

LES MEMBRES TITULAIRES :

Bénédicte Blouin (Caisses d'allocations familiales)
Michelle Bureau (Personnalité qualifiée)
Nathalie Cochet (Chambre de commerce et d'industrie régionale et
Chambre Economie Sociale et Solidaire)
Françoise Corbion (Chambre régionale des métiers et de l'artisanat)
Dominique Dubois (Chambre nationale des professions libérales des Pays de la Loire)
Pascal Fontaine (MEDEF)
Alban Francou (Fédération régionales des jeunes chambres économiques)
Anne-Marie Grandin (CGT-FO)
Gilles Latournerie (CFTC), mandat 2017-2022
Anne Le Meur (Fédération régionale des centres d'information sur le droit des femmes
et de leurs familles)
Pascal Letort (Caisse d'allocations familiales), mandat 2018-2021
Jean-Pierre Letourneux (Fédération nationale des acteurs de la solidarité des Pays de la Loire)
Claude Levoyer (Associations caritatives : Restos du cœur, Banque alimentaire,
Secours populaire, Secours catholique, ATD quart monde)
Marie-Colette Luneau (CGT)
Benoît Moreau (Fédération nationale des acteurs de la solidarité), mandat 2020-2022
Emilie Orrière (CFE-CGC)
René Pavageau (Conférence régionale de la santé et de l'autonomie)
Eric Pelard (CGT-FO)
Danièle Perret (Mutualité française)
Jean-Yves Trinidad (CFTC)
Caroline Urbain (Union régionale interfédérale des œuvres et des organismes
privés sanitaires et sociaux)



Promotion et prévention santé-sociale

Les déterminants sociaux de santé, leviers pour une politique régionale - 2 décembre 2021

Le colloque a rassemblé environ **une centaine d'élus locaux et agents territoriaux** : Région, Conseils départementaux, agglomérations, Rectorat, Conseils de développement, acteurs de la santé et du social...

1 Table ronde « Pauvreté et précarité sociale, travail, emploi, santé »

INTERVENANTS :

Caroline Urbain, Présidente de l'URIOPSS des Pays de la Loire, Conseillère CESER
Bruno André, Administrateur FAS Pays de la Loire, Président de Resto-troc
Victoria Bazurto, Responsable du pôle Evaluation-Recherche de Territoires Zéro Chômeur Longue Durée
Anne Saint-Laurent, Directrice générale du Service de Santé au Travail de la Région Nantaise.

2 Table ronde « Le logement, 1^{er} élément d'intégration sociale »

INTERVENANTS :

Myriam Nael, Déléguée régionale de l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes
Sébastien Périnel, Directeur des Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation 44, Administrateur FAS Pays de la Loire
Bérangère Feufeu, Coordinatrice du secteur logement CLCV, Conseillère CESER des Pays de la Loire.

3 Table ronde « L'éducation à la santé, devenir acteur de sa santé »

INTERVENANTS :

Patrick Cottin, Directeur de la Maison des adolescents de Loire-Atlantique
Anne le Meur, Directrice, coordinatrice de la fédération CIDFF Pays de la Loire, Conseillère CESER des Pays de la Loire
Nicolas Blouin, Directeur de l'association À vos soins.



Extrait des expressions

Nicolas Blouin

« Nous faisons face à une recrudescence des problématiques santé, sociale, et précarité. Le MarsSoins, camion de soins, permet de réduire les inégalités de santé en allant vers les publics les plus éloignés, en concertation avec les acteurs locaux de la solidarité. »

Victoria Bazurto

« Notre parcours progressif de réinsertion par l'activité permet par un accompagnement personnalisé de trouver une solution d'emploi via un CDI dans une entreprise à but d'emploi répondant aux besoins du territoire. »



Anne Le Meur

« Une femme sur trois déclare avoir été victime de violences sexistes dans son parcours professionnel. 64% des femmes victimes de violences conjugales sont salariées. Travailler à la prévention des violences sexuelles et sexistes est un des leviers de la mixité au travail. »

Dominique Laperrière-Michaud, Présidente de la commission Santé-Social du CESER

« Les remarques des participants sur la prévention santé-sociale ont largement rejoint les propos portés par le CESER dans son étude ; sur le fond avec l'approche de la prévention comme « colonne vertébrale de la santé », l'importance de l'accessibilité à tous et l'inter dépendance santé-territoire-situation sociale ; sur la forme avec la nécessaire coopération entre les acteurs, l'articulation des dispositifs et un développement sur le temps long vu comme investissement social. »

Les plans régionaux de santé

L'écosystème de santé en Pays de la Loire : quels défis pour la Région ?



Rapport adopté le 22 mars 2022
Jean-Pierre Blain, Rapporteur

La démographie médicale est inverse à celle de la population ligérienne, tant en personnel médical, paramédical, social que de maintien à domicile. Quant aux métiers du soin, ils sont en situation de crise et répartis de façon inégale sur le territoire, ce qui accélère la fragilisation du système de santé. La santé est certes une compétence de l'État mais, les collectivités territoriales sont de plus en plus invitées à intervenir. D'autres acteurs publics et privés (organismes d'assurance maladie, mutuelles, associations...) intègrent eux aussi l'écosystème de santé.

70 préconisations pour améliorer la lisibilité, voire l'efficacité des plans nationaux et régionaux de santé.

Sur le Plan régional d'accès à la santé 2017-2020

Le CESER suggère d'œuvrer avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour renforcer la coordination et/ou

l'articulation entre les différents outils des politiques de santé tels que les Contrats Locaux de Santé, les projets de CPTS et les Maisons Pluridisciplinaires de Santé. De plus, il invite la Région à **évaluer régulièrement l'offre de soins** par l'Observatoire Régional de la Santé pour apporter aux élus des informations fiables et objectives et ainsi mieux répondre aux besoins des populations.

Sur le Plan Régional de Prévention et d'Éducation à la Santé des Jeunes (2017-2020)

Le CESER propose de réaliser une évaluation de ce plan et de l'impact du dispositif régional e-pass sur les démarches de santé des jeunes, en les interrogeant sur leurs besoins. En outre, il invite la Région à **conduire une enquête sur l'état de santé global des jeunes** aux regards des évolutions sociales et sociétales pour performer les nouvelles politiques destinées à ce public.



Plan Région santé 2022–2028

Ma santé dans mon territoire



Avis adopté le 21 juin 2022 par
Dominique Laperrière-Michaud, Présidente de la commission

Regard sur les ambitions du Plan région santé 2022-2028

Le CESER se félicite du soutien différencié apporté par la Région aux collectivités locales en situation de fragilité socio-économique. Dans son étude « Promotion et prévention Santé-Social : les déterminants sociaux de santé, leviers pour une politique régionale » de 2020, **le CESER avait souligné l'importance du déploiement d'ingénierie de projets et d'études auprès de ces EPCI*** afin de renforcer l'accès aux soins de proximité et de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. De même, **les solutions de mobilité de type « aller vers » et « faire venir », que le CESER avait recommandées sont intéressantes.** Cependant, elles doivent se déployer en lien et en renfort des équipes locales de soignants.

Par ailleurs, le CESER note la volonté d'actions de formation tant vers les jeunes accompagnés, que vers les professionnels des Missions Locales et des Maisons des adolescents. Reprenant une préconisation de son rapport cité ci-dessus, **le CESER propose l'extension de telles formations à l'ensemble des professionnels** agissant auprès des jeunes, leur inclusion dans les formations sanitaires et sociales et l'extension de leurs thématiques aux aptitudes psycho-sociales. Le CESER note également la volonté d'actions de formation tant vers les jeunes accompagnés, que vers les professionnels des Missions Locales et des Maisons des adolescents, reprenant une préconisation de son rapport cité ci-dessus.

*Établissement Public de Coopération Intercommunale



Schéma régional des formations sanitaires et sociales

2023-2028



Contribution adoptée le 18 octobre 2022 par
Danièle Perret, Rapporteur

Les alertes sur un déficit d'attractivité, de perte de sens, de dégradation des conditions de travail des métiers du sanitaire, du social et du médico-social, se multiplient. La contribution du CESER porte une attention aux réalités vécues par les acteurs de ces secteurs (étudiants, formateurs, employeurs, professionnels...). Elle propose une approche globale en amont et en aval de la formation, centrée sur 18 préconisations organisées en trois axes :

Communication-Orientation : une nécessaire valorisation et mise en visibilité de ces métiers

Construire avec l'ensemble des partenaires une stratégie de communication « Métiers et Formations sanitaires et sociales » sur le long terme. Elle devra s'appuyer sur leurs principaux facteurs d'attractivité : sens et valeurs, dynamiques d'équipe, cohésion sociale..., tout en portant à connaissance les formations et actions portées par la Région.

Formation : des besoins pour limiter les ruptures de cursus et garantir de bonnes conditions de formation

Lever les freins périphériques à la formation et à l'emploi (mobilité, logement, etc.) revoir le dispositif des bourses régionales et valoriser l'apprentissage comme un mode de formation complémentaire.

Accompagnement dans les métiers : parvenir à fidéliser le personnel dans ces secteurs en tension

Favoriser l'accompagnement des nouveaux professionnels entrant dans un établissement afin de limiter les démissions et de favoriser la qualité de vie au travail.



20

IMMERSION DANS LES TERRITOIRES

À l'écoute des professionnels et des acteurs en santé-social

Réalisation de portraits, parcours, témoignages

infirmière libérale,
infirmière puéricultrice,
aide-soignante,
ex-monitrice-éducatrice,
éducatrice de jeunes
enfants,
animatrice coordinatrice
de projet,
coordinatrice d'association
de défense
des locataires...



Ateliers participatifs, en présence d'une cinquantaine de personnes, sur la réalité et le vécu des professionnels en Pays de la Loire. Nantes le 6 juillet 2022



Organisation d'un colloque, le 8 septembre 2023, en partenariat avec le CESE, en présence de 120 acteurs du sanitaire et du social



Schéma régional des formations sanitaires et sociales

2023-2028



Avis adopté le 13 décembre 2022

Dominique Laperrière-Michaud, Présidente de la commission

L'avis fait suite à l'élaboration par la Région de son Schéma régional des formations sanitaires et sociales. Le CESER se réjouit que sur les **20 préconisations de sa contribution** en date du 18 octobre 2022, **une quinzaine a été retenue par la Région pour élaborer son Schéma régional 2023-2028** :

- La nécessité de déployer les modes de communication et technologies innovantes au-delà des salons professionnels et par exemple, de les mettre à la disposition des lycées pour les forums d'orientation

- Soutenir l'adaptation de l'offre de formation face à la pénurie de main-d'œuvre, à l'évolution des métiers et à l'augmentation des besoins de la population
- Reconnaître et valoriser l'apprentissage
- Lever les freins périphériques à la formation et à l'emploi
- Proposer des modules de formation pour les professionnels en charge d'apprenantes et apprenants (tuteurs, maîtres de stage...).



21



Ateliers collaboratifs sur les métiers de la cohésion sociale. Nantes le 8 septembre 2023



Baromètre Emploi-formation du secteur privé du sanitaire, du social et du médico-social en Pays de la Loire, organisé par la Région. Nantes le 12 avril 2023



Rapports « Égalité femmes-hommes »

Dans le cadre de ses obligations réglementaires, la Région des Pays de la Loire réalise chaque année un rapport « Égalité femmes-hommes » sur lequel le CESER est amené à émettre un avis sur le fonctionnement de la collectivité en matière d'égalité et sur les politiques que la collectivité conduit sur son territoire. Le CESER, pour sa part, a mis en place un groupe Égalité femmes-hommes, transversal aux 7 commissions.



Avis adopté le 13 décembre 2022
Jean-Pierre Letourneux, Rapporteur

En 2022, l'Insee Pays de la Loire a réalisé, à la demande de la Région, une étude sur les inégalités socio-économiques entre les femmes et les hommes en Pays de Loire. Elle met en lumière les problématiques qui façonnent les politiques publiques. C'est donc à juste titre que la lutte contre les violences faites aux femmes apparaît comme une priorité.

Pour le CESER, l'effort de la Région pour favoriser l'égalité femmes-hommes devra être maintenu, d'autant que les inégalités décroissent très lentement. Le CESER souligne également la nécessité d'avoir une évaluation de cette politique. La Région pourrait ainsi porter les actions les plus efficaces pour favoriser leur généralisation sur l'ensemble du territoire régional.



Avis adopté le 22 mars 2022
Anne Le Meur, Rapporteur

Le rapport de la Région pour l'année 2021 souligne les inégalités existantes en Pays de la Loire entre les femmes et les hommes, notamment en matière professionnelle, et consécutivement à l'âge de la retraite. Les inégalités professionnelles se retrouvent en particulier sur les emplois de catégorie professionnelle supérieure, notamment les dirigeantes d'entreprise. Le CESER souligne l'intégration de certaines observations qu'il a émises depuis 2018 :

- La valorisation des orientations et actions soutenues par la Région visant à réduire les inégalités femmes-hommes à travers l'ensemble de la politique régionale et sa déclinaison par direction - transversalité.
- Le maintien du budget alloué à la politique Égalité femmes-hommes et de lutte contre les violences faites aux femmes à (443 382 € en 2021).



Avis sur le rapport de 2022, adopté le 17 octobre 2023
Danièle Perret, Rapporteur

Rémunérations, accès à l'emploi, violences, précarités, accès aux responsabilités professionnelles, associatives ou politiques entre les femmes et les hommes, articulation des temps de vie, malgré des avancées, la liste des inégalités est encore longue, et la région Pays de la Loire n'échappe pas à cette réalité.

Une politique transversale, comme celle de l'égalité entre les femmes et les hommes, est complexe. Cependant, le CESER émet des **propositions regroupées sous la bannière « Vers une stratégie d'égalité femmes hommes dans les politiques publiques »**. En ce qui concerne la Stratégie Égalité Civisme Engagement, le CESER propose à la Région de traduire cette politique dans une stratégie dédiée, intégrée et pluriannuelle, dotée d'un plan d'action global, afin d'améliorer non seulement la visibilité de sa volonté mais également les impacts des mesures prises.



Plan Régional Santé Environnement (PRSE4)



*Contribution adoptée le 23 mai 2023 en Bureau du CESER, en procédure d'urgence
Dominique Laperrière-Michaud, Présidente de la commission*

La qualité de l'eau que nous buvons, l'alimentation que nous consommons ou encore l'air que nous respirons, influencent notre santé. Ainsi, pour préserver notre santé, nous devons prendre soin de l'environnement dans lequel nous vivons. Tel est l'un des objectifs du PRSE4.

Ce plan, porté par l'Etat, la Région et l'ARS, est coconstruit avec les acteurs et les ligériens des

territoires, via des ateliers départementaux, ainsi qu'une consultation citoyenne. **Le CESER en tant que personne publique associée** a d'ores et déjà élaboré une contribution basée sur son rapport « Plans régionaux de santé. L'écosystème de santé en Pays de la Loire : quels défis pour la Région ? » permettant d'enrichir les ateliers participatifs.





Pour une réponse sanitaire et sociale

De l'urgence à l'anticipation
9 février 2023

Le colloque, en présence de **Nathalie Poirier**, Conseillère régionale, a permis de débattre et d'enrichir les préconisations formulées dans les rapports « Les plans régionaux de santé : l'écosystème de santé en Pays de la Loire : quels défis

pour la région ? » et du « Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales 2023-2028 ». **Plus de 100 professionnels des métiers du sanitaire et du social** ont débattu de leur vécu, partagé leurs expériences et témoigné de solutions mises en place dans les territoires pour apporter une réponse sanitaire et sociale aux Ligériens.

1 Table ronde « Gestion de la pénurie : investir pour demain »

INTERVENANTS :

Peggy Jehanno, Directrice de l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux des Pays de la Loire

Christophe Verron, Directeur de L'institut de Formation en Travail Social Pays de la Loire

Erwann Delepine, Directeur de l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés de Loire-Atlantique

Marie-Christine Larive, Vice-Présidente de France Asso.

2 Table ronde « Anticipation pour la cohésion sociale et la santé »

INTERVENANTS :

Nathalie Goult de l'Institut MESLAY, centre de formation professionnel

Astrid Lelievre, 1ère Adjointe de la Ville de Saumur, Déléguée aux affaires sociales, à la santé, au handicap et à la petite enfance, et

Dominique Dubois, médecin généraliste en Vendée et conseiller du CESER des Pays de la Loire

Marc Schöne, Président de la Commission Spécialisée Prévention de la CRSA.



Extrait des expressions



Nathalie Poirier

« Ce que j'ai aimé particulièrement aujourd'hui, c'est votre parole libre et les témoignages. La Région a la responsabilité depuis 2004 des formations sanitaires et sociales (13 diplômes dans le social et 13 diplômes dans la santé). Pour le nouveau schéma des formations sanitaires et sociales 2023-2028, le CESER a travaillé en amont de la Région et nous avons repris de nombreuses de leurs préconisations sur les 4 ambitions suivantes : **accroître l'attractivité des métiers et des formations**, adapter l'offre de formation car il faut que l'on soit plus souple, **la réussite des apprenants** avec le sujet de la précarité de ces étudiants, et favoriser l'accessibilité à nos formations à des personnes en situation de handicap. »

Danièle Perret, Rapporteuse du rapport « Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales » :

« Trop de jeunes abandonnent leur formation en cours de parcours constatant un décalage entre leur représentation du métier et la réalité du terrain. En 2021, deux mois après la rentrée, 13% des jeunes en école d'infirmières avaient quitté leur formation. »

Astrid Lelievre

« Nous avons travaillé avec les professionnels de la santé (pharmaciens, médecins, infirmiers, etc.) pour qu'aujourd'hui, les habitants puissent bénéficier d'un centre de santé animé par des médecins retraités, des internes en médecine et un secrétariat. »

Dominique Laperrière-Michaud, Présidente de la commission « Santé - Social » :

« La volonté des participants et des intervenants a été tout de suite de partir du cœur de l'activité des professionnels de la santé et du social, c'est-à-dire de l'humain. Cela nous a démontré l'importance dans ces métiers en termes de temps à investir pour accompagner les personnes, et la nécessité de retrouver le sens via l'organisation du travail pour mettre les équipes dans une dynamique de projet. »

Pour la cohésion sociale, la prévention comme clé de la lutte contre les précarités



Rapport adopté à la session plénière du 18 décembre 2023
Jean-Pierre Letourneux, Rapporteur

Le rapport questionne les situations de précarités des personnes au regard de leur environnement territorial. La cohésion sociale nécessite une attention particulière à ces situations de précarités afin qu'elles ne se transforment pas en situation de grande pauvreté et nuisent au principe républicain d'égalité.

Connaître, comprendre pour prévenir

Les préconisations formulées par le CESER se concentrent sur l'enjeu de la prévention des précarités. La Région des Pays de la Loire a souhaité dans son SRADDET être 100% inclusive, ce qui, dans cette perspective, renforce son rôle. Dans ce contexte, le CESER propose de **construire une base de connaissance partagée à visée prospective et de mettre en place une cellule de recherche et d'analyse territoriale.**

L'inclusion sociale vue par des territoires et des associations

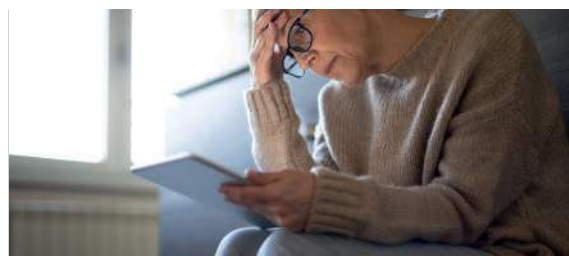
Les personnes en situation de vulnérabilité sont encore plus fragilisées lorsqu'elles vivent dans un territoire lui-même vulnérable. **La Région a ici un rôle majeur à jouer, en ce qu'elle est garante de l'aménagement durable du territoire, ce qui inclut la dimension sociale.** Le CESER propose également de mettre en œuvre ou de renforcer des collaborations inter-régionales pour répondre aux difficultés particulières observées dans certains territoires situés aux marges de la région. La démarche

d'« Aller vers » est également fondamentale pour promouvoir l'accès aux droits auprès des Ligériens les plus fragiles et par extension à tous les citoyens.

Quels sont les leviers de la Région pour agir préventivement ?

À travers ses compétences ou dans son rôle de coordination d'un certain nombre de politiques, la Région est en mesure de contribuer à la cohésion sociale. Aussi, le CESER propose à la Région de **favoriser la mise en place dans tous les départements ou à l'échelle régionale d'espaces d'échanges et de capitalisation sur le modèle des Comités Locaux du Travail Social et du Développement Social, ainsi qu'un Observatoire régional des métiers de la cohésion sociale.**

Le choix a été fait dans cette étude de mettre en avant la discrimination liée au genre, comme discrimination impensée dont les femmes sont victimes. Ainsi, un focus « genre » produit par le Groupe égalité femmes-hommes du CESER est intégré dans cette étude.



IMMERSION DANS LES TERRITOIRES

Croiser les regards des territoires et des associations engagés dans la lutte contre les précarités

Audition d'une soixantaine d'acteurs du territoire, principalement associatifs

Échanges sur les questions de précarité, autour de quatre thématiques sur lesquelles la Région peut agir : le logement, la santé, l'alimentation et les loisirs. Nantes le 4 juillet 2023.



Rencontre dans trois territoires situés aux frontières des Pays de la Loire

Élus, associations et autres acteurs de Fontenay-le-Comte, Château-Gontier, agglomération du Mans ont exposé les facteurs influents sur les précarités, les publics les plus exposés, les actions engagées et les dynamiques d'acteurs et de réseaux existants.



Fontenay-le-Comte le 21 juin 2023

Le Mans Agglomération le 26 juin 2023



Commission

ÉCONOMIE - EMPLOI - RECHERCHE - INNOVATION



BUREAU DE LA COMMISSION :

Marc Marhadour (UDES et Délégation régionale de l'UNIFED), Président

Laurent Manach (Pôles de compétitivité), Vice-président

Jean-Yves Tessier (CFDT), Secrétaire

LES MEMBRES TITULAIRES :

Nadine Alletru (Chambre régionale d'agriculture)

Isabelle Boumard (CFTC)

Laurent Chagnas (CFDT)

Cécile Fouet-Brisset (CFDT)

Stéphane Galibert (Personnalité qualifiée)

José Jouneau (Comité régional des pêches et des élevages marins)

Michaël Langouët (Centre des jeunes dirigeants d'entreprise)

Isabelle Mercier (CFDT), mandat 2014-2023

Céline Moreau (Jeunes agriculteurs des Pays de la Loire)

Diane Oble (CGT)

Françoise Raynaud (Fédération des entreprises publiques locales Pays de la Loire-Bretagne)

Monique Renaud (CGT-FO)

Fanny Reyre-Ménard (Chambre régionale des métiers)

Christian Robledo (Etablissement public d'enseignement supérieur et de recherche et conférence des grandes écoles)

Benoît Roch (CPME)

Cécile Yadro (MEDEF)

L'agriculture de demain en Pays de la Loire



Rapport adopté le 14 décembre 2021
Benoît Roch, Rapporteur

L'agriculture ligérienne est confrontée à des mutations sans précédent. Au défi de nourrir la population se sont ajoutés de nouveaux enjeux : l'adaptation et l'atténuation du dérèglement climatique, la sécurité et l'autonomie alimentaires, la réponse aux attentes des consommateurs. Le CESER a élaboré un rapport organisé en 5 thématiques, 31 préconisations de portée régionale articulées avec les politiques agricoles nationales et européennes.

Transmission et modèles

- Créer un fonds d'accompagnement pour soutenir les étapes « amont » précédant l'installation. Il s'agit de financer des actions de découvertes et d'acculturation, (espaces test, en appui notamment sur les exploitations des établissements de l'enseignement agricole ou les fermes expérimentales, stages de formation...).
- Expérimenter une Dotation Nouvel Installé pour les plus de 40 ans pour faciliter, par exemple, l'intégration d'agriculteurs non issus du monde agricole.



L'agriculture dans son environnement : une relation interdépendante

- Essor de l'agroécologie accompagné par des mesures régionales volontaristes pour notamment renforcer la biodiversité sur les parcelles agricoles, en favorisant l'hétérogénéité des paysages (tailles des parcelles, diversité et rotation des cultures, espaces semi-naturels, haies, prairies, mares...).
- Orienter les contenus des enseignements agricoles et des formations continues vers les pratiques agroécologiques.

Agriculture technologique, recherche et innovation

- Équiper les lycées et les établissements d'enseignement agricole en outils numériques performants (applications, robots, drones, radar...).
- Renforcer les « outils » assurant le transfert de connaissances et de pratiques entre la recherche et les exploitations.

Alimentation et consommation durables

Accompagner l'essor de nouvelles filières de production (algues, légumineuses, alternatives à la viande, boissons végétales).

Emploi, formation, compétences & conditions de travail

Outils les agriculteurs en termes RH pour favoriser leur intégration dans un collectif de travail (GAEC par exemple).

IMMERSION DANS LES TERRITOIRES

Éprouver les préconisations auprès du monde agricole et para agricole



Estivorial. Le 1^{er} juin à Rennes



Arvalis, Institut du végétal et de la Station de la Jaillière (Loire-Atlantique) le 31 mai 2022



Ferme de la Grande Houssaie, Beaucouzé (Maine-et-Loire) le 22 septembre 2022

Révision du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2017-2020



Contribution adoptée le 18 janvier 2022

Marc Marhadour, Président de la commission

Le CESER a élaboré sa contribution en s'appuyant notamment sur des rapports précédents. En préambule, il souligne que les 5 axes de réflexion proposés dans le cadre de la concertation mériteraient d'être élargis par des items complémentaires dont : les transformations de l'organisation du travail et des pratiques managériales, notamment dans le contexte d'hybridation du travail (présentiel-distanciel/télétravail) ; les enjeux de relocalisation industrielle avec la nécessaire revalorisation de certains métiers manuels et techniques ; la transition écologique de l'appareil productif et de l'économie.

Les nouvelles filières énergétiques et la transition énergétique des entreprises

Dans son étude de 2020 « L'énergie en Pays de la Loire, réussir la transition énergétique sur le territoire ligérien », le CESER a proposé de « **Faire de la transition énergétique une opportunité pour le développement économique, social et environnemental des Pays de la Loire** ». Le CESER appelle également à soutenir la recherche et l'innovation sur les énergies de demain, le recyclage, les réseaux intelligents et le stockage.

La transition numérique et les évolutions technologiques

Dans ses rapports « Comment accompagner la transition numérique des entreprises en Pays de la Loire ? » de 2017 et « Face aux nouveaux enjeux de l'industrie en Pays de la Loire : adapter notre stratégie » de 2020, le CESER avait aussi souligné : l'importance de l'accompagnement du chef d'entreprise dans l'engagement et la conduite de la transition numérique ; la question fondamentale de la formation des personnels de l'entreprise, depuis les dirigeants jusqu'aux opérateurs en passant par l'encadrement, ainsi que la formation des demandeurs d'emploi.

L'innovation

Dans ses avis passés relatifs au SRDEII et des études précitées, le CESER a régulièrement pointé l'importance des stratégies de différenciation visant à affirmer la spécificité de notre territoire dans le domaine des technologies de fabrication et des biens d'équipements industriels.

Révision du SRDEII 2017-2020



Avis adopté le 22 mars 2022

Michaël Langouët, Rapporteur

Les préconisations formulées dans la contribution du CESER sont reprises lisiblement dans les défis et priorités du schéma notamment la transition écologique de l'appareil productif et de l'économie.

Le CESER note avec satisfaction qu'une priorité porte sur la « réponse aux difficultés de recrutement sur les métiers en tension » ; enjeu majeur sur lequel il avait émis des préconisations en 2021 à la suite d'une saisine de la Présidente de Région. Certaines des mesures proposées vont dans le sens des préconisations formulées, notamment la prestation de Conseil en Ressources Humaines, dont le nouveau dispositif « PCRH+ » a spécifiquement pour objectif de répondre aux tensions de recrutement

en proposant des prestations de conseil aux PME ligériennes rencontrant ces difficultés. Il en va de même s'agissant de la levée des freins périphériques à l'emploi, en particulier en termes de mobilité. Au-delà des métiers en tension, le CESER invite la Région à porter une vision prospective sur les métiers de demain, sur la manière de les exercer et sur les conditions de travail. Enfin, le CESER se réjouit que l'accompagnement à la relocalisation des activités productives constitue un fil conducteur qui irrigue plusieurs priorités du schéma. Cela entre en résonance avec certaines des préconisations qu'il avait formulées dans son étude « Face aux nouveaux enjeux de l'industrie en Pays de la Loire » de 2019.

La future stratégie « Culture Scientifique, Technique et Industrielle » (CSTI) 2023-2027



Contribution adoptée le 22 mars 2022
Christian Robledo, Rapporteur

La Région s'est appuyée sur une large concertation à laquelle le CESER a pris toute sa part. La société civile organisée a élaboré une contribution qui émet des constats et des préconisations sur les outils régionaux de soutien à la mise en œuvre d'un dialogue sciences-société en Pays de la Loire, dans l'objectif d'avoir un effet levier au service des acteurs et des jeunes.

En préambule de ses préconisations, le CESER plaide pour l'élaboration d'un **bilan de la stratégie CSTI 2019-2022**. Il rappelle également le nécessaire maillage de l'ensemble du territoire en actions ainsi qu'un soutien pérenne aux acteurs et aux actions de CSTI.

Axe 1 : Développer la diffusion de la culture scientifique auprès des jeunes et du grand public
Renforcer la visibilité et la coordination de l'écosystème d'acteurs de la CSTI à l'échelle régionale vis-à-vis du grand public : création d'espaces d'expositions permanents et accessibles

pour le grand public, organisation de débats thématiques : transition énergétique (nucléaire, éolienne, méthanisation...), 5G, évolution des techniques agricoles...

Communiquer et informer de manière permanente sur les filières et métiers « STI » et de la recherche fondamentale et appliquée. Le cœur de cible pour la Région étant les lycéens, les outils et les modes de diffusion de la culture scientifique devront être renforcés : expositions itinérantes adaptées, mise en relation chercheurs/industriels/jeunes...

Axe 2 : Renforcer les relations entre les scientifiques et les décideurs publics

Associer des experts et des scientifiques (désignés par leurs structures d'appartenance) à l'élaboration et l'évaluation des politiques régionales.

Développer la veille et l'anticipation méthodologique autour de la gestion des crises et former les décideurs politiques et administratifs à la culture du risque et à la gestion de crise.

La future stratégie régionale en faveur du dialogue sciences-société 2023-2028



Avis adopté le 13 décembre 2022
Christian Robledo, Rapporteur

La stratégie est notamment alimentée par les constats et les préconisations du CESER. À titre d'illustration, la Région reprend notre définition de la culture scientifique, technique et industrielle ainsi que les enjeux du « Dialogue sciences-société ». Le CESER avait invité la Région à établir un bilan de la stratégie CSTI 2019-2022. La Région a pris en compte cette remarque. La Région a déterminé trois fils rouges : égalité femmes-hommes ; esprit critique ; transition écologique qui convergent avec les préoccupations du CESER. Dans sa

contribution citée précédemment, le CESER a souligné les enjeux d'égalité femmes-hommes en rappelant que les femmes sont minoritaires dans la plupart des filières et des métiers scientifiques (hors santé), techniques et industriels. D'autre part, la Région vise à **faire des Pays de la Loire une terre de sciences** en permettant l'accès aux ressources scientifiques dans chaque territoire. Cela rejoint une préconisation du CESER : « mailler l'ensemble de la région en actions de CSTI ».

Feuille de route numérique régionale



Contribution élaborée en amont de celle de la Région, adoptée 18 octobre 2022
Marc Marhadour, Président de la commission

Le CESER propose à la Région de capitaliser sur les préconisations du CESER extraites de ses récentes publications :

Porter une attention particulière à la formation permanente du personnel et au recrutement de personnels qualifiés, pour une meilleure maîtrise des nouvelles technologies : une préconisation de l'étude de 2020 « Face aux nouveaux enjeux de l'industrie en Pays de la Loire : adapter notre stratégie ».

Accélérer la couverture en fibre et en 4G de l'ensemble du territoire, pour l'égalité des territoires, pour les habitants et pour les entreprises. Dans son avis « Élaboration du SRDEII 2022-2027 » de 2022, le CESER pointe le développement probable de la 5G, en veillant à l'acceptabilité des équipements numériques et aux conséquences éventuelles en matière de santé.

Le recours à un point d'accueil numérique voire à un professionnel de la santé formé à plusieurs dispositifs numériques s'avère incontournable pour certains publics : une préconisation extraite de l'étude de 2020 « Promotion et prévention santé-social : les déterminants sociaux de santé, leviers pour une politique publique régionale ».

Prévenir et lutter contre l'illectronisme au lycée et aussi accompagner les parents à l'usage du numérique pour renforcer le lien avec la scolarité : une préconisation issue de l'étude de 2021 « Agir contre l'illectronisme en Pays de la Loire ».

Les nombreuses préconisations proposées par le CESER n'échappent pas d'autres constats et pistes d'actions qui nécessiteraient des développements plus approfondis, notamment : l'empreinte carbone du numérique et la protection des données personnelles (RGPD).

Les actions régionales en faveur de la filière salicole



Avis adopté le 21 mars 2022
Jean-Yves Tessier, Rapporteur

Le CESER souligne la clarté du rapport de la Région. Il se réjouit également du renforcement de l'aide régionale à installation qui propose une subvention forfaitaire de 22 500 € pour tous les candidats à l'installation (coopérateurs et indépendants).

Le rapport souligne avec pertinence l'ensemble des contraintes extérieures qui pèsent sur l'activité salicole, en particulier les impacts des risques environnementaux et des activités humaines. L'érosion du trait de côte et les risques de submersion représentent des contraintes

majeures. Le CESER recommande de se saisir des travaux du GIEC* régional afin d'affiner la connaissance de ces risques et d'engager des actions préventives en vue de pérenniser l'activité.

La Région s'empare des enjeux d'homologation au niveau européen en œuvrant pour que l'IGP « fleur de sel » soit exclusivement réservée aux productions de sel marin récoltés en surface tel que pratiqué sur la façade atlantique. Considérant que la réussite commerciale du sel ligérien repose sur la qualité et la valorisation du produit, le CESER salue cette action.

*Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat

La Stratégie Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (SRESS)



Avis adopté le 22 mars 2022
Michael Langouet, Rapporteur

Le CESER réitère toute l'importance de ce secteur dans l'économie ligérienne. En effet, il porte des emplois en grande partie non délocalisables et il est source d'innovations sociales, sociétales et organisationnelles. La SRESS compte plusieurs priorités régulièrement formulées par le CESER, en particulier en termes d'accompagnement des projets de l'économie sociale et solidaire.

Enfin et pour accompagner ce secteur, le CESER rappelle plusieurs priorités déjà énoncées :

- Revaloriser les métiers de l'économie sociale et solidaire touchés par des difficultés de recrutement

- Développer les formations en matière de gestion et informer les porteurs de projets sur les financements possibles
- Mobiliser les aides au conseil sur la gestion des emplois et des parcours professionnels en intégrant une vision prospective sur les compétences de demain, en lien avec la transformation des métiers
- Simplifier les procédures administratives et privilégier la signature de conventions d'objectifs pluriannuelles.

La stratégie « terre mer » Agissons pour une alimentation durable 2023-2028 sur le rapport d'alimentation durable



Avis adopté le 13 décembre 2022
Marc Marhadour, Président de la commission

Pour l'élaboration de cette stratégie, le CESER note positivement que la Région s'est appuyée sur certains constats dressés dans son rapport de 2021 « L'agriculture de demain en Pays de la Loire » qui rappelait notamment que la région se trouve en situation d'auto-alimentation sur de nombreuses productions. De même, le CESER se félicite que les orientations proposées dans le cadre de cette stratégie entrent en convergence avec les 5 axes de préconisations de cette étude.

Par ailleurs, l'installation et la transmission des exploitations agricoles, des activités de pêche et d'aquaculture apparaissent comme une priorité majeure dans la stratégie régionale.

Ce qui entre pleinement en résonance avec les préconisations du CESER qui réitère sa proposition d'expérimenter une « Dotation Nouvel Installé » après 40 ans.

Enfin, le CESER prend note de la volonté de la Région de déployer l'ingénierie régionale sur les territoires, par un service de proximité dans chaque préfecture départementale. Il avait d'ailleurs souligné dans son rapport l'importance des territoires infrarégionaux pour déployer les politiques de soutien aux secteurs agricole et alimentaire.

Plan régional « forêt-bois »

2024-2030



Avis adopté le 18 décembre 2023
Stéphane Galibert, Rapporteur

Le CESER souligne la clarté du rapport de la Région qui met l'accent sur une activité dynamique des Pays de la Loire. Il met également clairement en évidence les principaux enjeux auxquels est confrontée la filière forêt-bois. À travers son avis, le CESER pointe plus particulièrement les actions et les enjeux suivants :

Tenir compte de certaines singularités de la forêt ligérienne

Le rapport souligne avec pertinence les contraintes pesant sur la filière : faible surface forestière, forêt privée et morcelée, feuillue et sous exploitée. Dans ce contexte, le CESER appuie l'ambition visant à valoriser les atouts de la filière, à consolider son partenariat avec les acteurs et à renforcer sa dynamique au service des entreprises et des territoires. En outre, il est essentiel de valoriser toutes les catégories de bois via les complémentarités d'usage entre bois d'œuvre, bois d'industrie et bois-énergie.

Concilier « vision globale » et « approche terrain »

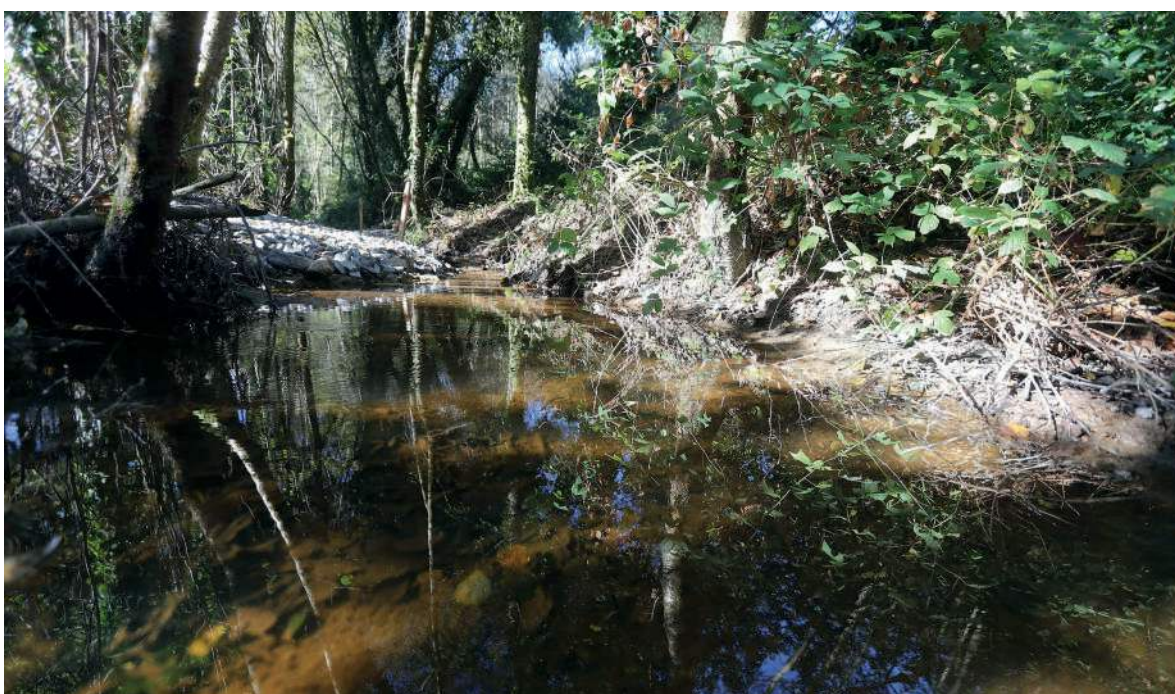
Le plan régional a le mérite de présenter très concrètement les enjeux structurants et macro-économiques tout en appréhendant les problématiques locales au plus proche du terrain. À titre d'exemple, le plan Forêt-Bois souligne l'amélioration du réseau de desserte forestière et la création de places dédiées au stockage des bois. Le CESER salue cette action qui témoigne d'une vision pragmatique.

Promotion des métiers

Le CESER salue l'accent mis sur la promotion des métiers du bois. Il insiste toutefois sur la nécessité d'accompagner cette ambition par une politique régionale de formation ambitieuse, notamment en formation continue.

Conditions de travail

Les actifs travaillant dans la filière peuvent faire face à des contraintes spécifiques dans l'exercice de leur activité qui peuvent avoir des répercussions sur leurs conditions de travail. Pour le CESER, il serait pertinent que ce plan appréhende ces sujets d'intérêt collectifs qui sont liés à l'attractivité de la filière.



Évolution du rapport au travail

Quels constats et quelles incidences en Pays de la Loire ?



Rapport adopté le 18 décembre 2023
Fanny Reyre-Ménard, Rapporteure

Quête de sens, quête d'autonomie, recherche de valeurs, attrait pour le télétravail, intérêt pour les activités manuelles, aménagements du temps de travail : les questionnements sur les nouveaux rapports au travail n'ont jamais été aussi nombreux. Un fait de société identifié comme majeur dans la contribution du CESER de 2021 « **Emploi/Métiers en tension en Pays de la Loire** ». Des préconisations articulées autour de 5 axes.

Comprendre et agir sur les représentations collectives qui pèsent sur le rapport au travail

Le rapport au travail est irrigué par des représentations collectives au sein des secteurs d'activités mais également par l'image renvoyée par le reste de la société. Le CESER plaide pour un recensement **des actions de sensibilisation au monde du travail et de découverte des métiers (stages, immersions) et en faire la promotion.**

Développer un appui RH sur les nouveaux enjeux du rapport au travail

Les politiques RH et les pratiques managériales font face à une nouvelle donne : gérer de plus en plus de paradoxes dans les organisations de travail et dans les nouvelles relations humaines au travail. La réponse à cette problématique passe notamment par le **déploiement des modules d'accompagnement ou de formations**

sur les nouvelles relations humaines au travail, en particulier sur la gestion de la tension entre aspirations individuelles.

Agir pour une meilleure articulation des temps de vie professionnels et personnels et besoins collectifs

Les organisations ont à considérer les aspirations de leurs salariés tout en veillant à l'efficacité économique de leur activité et aux attentes de leurs clients/usagers. Dans ce contexte, le CESER préconise de recenser les organisations alternatives des temps de travail, en s'appuyant sur les observatoires présents en région.

S'appuyer sur le dialogue social et agir pour la qualité de vie au travail

Pour le CESER, le dialogue social territorial sur les enjeux liés au nouveau rapport au travail avec la mise en place de France Travail, doit être renforcé.

Promouvoir des organisations de travail fondées sur la coopération

L'encadrement se trouve aujourd'hui confronté à une demande d'horizontalité dans les relations de travail. De nouvelles formes de management émergent. **Dans ce cadre, le CESER incite à tendre vers la co-construction au cœur de la gouvernance des organisations de travail nourrissant le dialogue social.**

IMMERSION DANS LES TERRITOIRES

À l'écoute des employeurs, des indépendants, des salariés, des organisations, des associations



43 auditions, notamment sous forme de plateaux thématiques



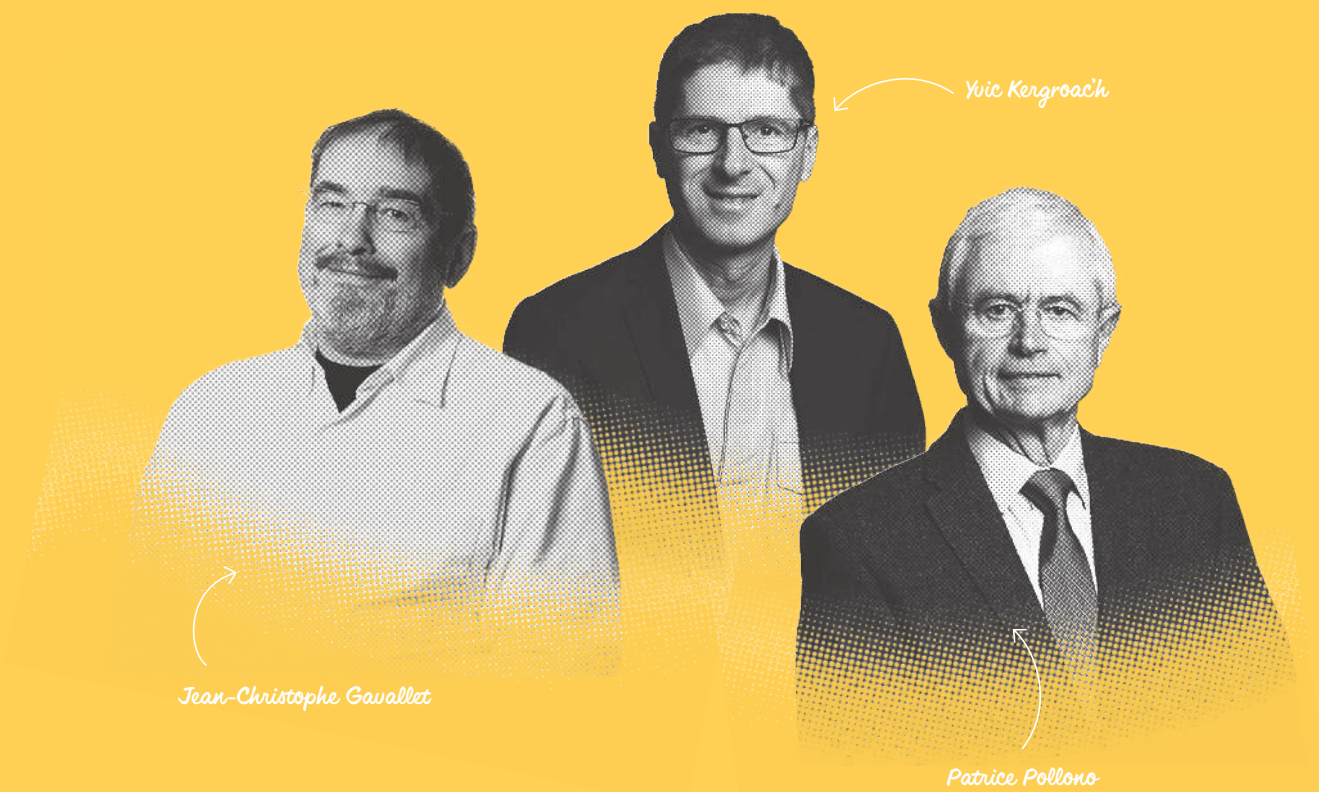
25 juillet 2023 : Alexander Gérard, Fondateur de Inov'on



26 mai 2022 : Immersion chez Class Tractor au Mans, leader européen de la fabrication de tracteurs

Commission

**INFRASTRUCTURES - DÉPLACEMENTS
TÉLÉCOMMUNICATIONS - ÉNERGIES**



BUREAU DE LA COMMISSION :

Yvic Kergroac'h (CGT), Président

Patrice Pollono (Chambre de commerce et d'industrie régionale), Vice-président

Jean-Christophe Gavallet (FNE), Secrétaire

LES MEMBRES TITULAIRES :

Gérard Allard (Association « UFC que choisir »)

Didier Barreau (CGT-FO)

Christophe Besnard (CGT)

Jean-Pierre Blain (Association des paralysés de France)

Laurent Eisenman (Entreprises chargées d'une mission de service publique),
mandat 2019-2021

Jean-Pierre Gauthier (CFDT)

Charles Génibrel (Chambre de commerce et d'industrie régionale /
Union Maritime Nantes Port)

Olivier Haquette (CGT)

Karine Ongaro (Entreprises chargées d'une mission de service publique),
mandat 2021-2023

Julie Temkine (Entreprises chargées d'une mission de service publique),
mandat 2023

La rénovation énergétique des bâtiments tertiaires



Rapport adopté le 14 décembre 2021
Marie-Jeanne Bazin, Rapporteure

En France, l'usage des bâtiments résidentiels et tertiaires est le troisième secteur le plus émetteur de gaz à effets de serre derrière le transport routier et l'agriculture/sylviculture. En Pays de la Loire, les bâtiments à usage tertiaire réalisent près du tiers des consommations d'énergie de l'ensemble résidentiel/tertiaire.

L'étude, basée sur le cycle de vie des matériaux, ainsi que la nécessité de s'adapter aux évolutions futures (changements climatiques, confort thermique, télé-travail...), induit la prise en compte des changements de comportement et l'évolution des usages.

Le CESER poursuit l'ambition de dépasser les seules expérimentations pour une mise en trajectoire de la massification des opérations de rénovation énergétique des bâtiments, en tenant compte de la spécificité des territoires, afin de dynamiser la mobilisation à tous les niveaux. Le CESER a formulé 45 préconisations à destination de 7 cibles prioritaires.

Elles s'adressent en premier lieu à la Région qui, dans son budget, soutient la rénovation des bâtiments publics. Le CESER l'appelle à organiser une conférence de la rénovation énergétique en présence de tous les acteurs ligériens afin d'ouvrir une réflexion globale sur le bâtiment. Elle pourrait également innover dans ses accompagnements financiers, en favorisant les pratiques vertueuses de construction et rénovation. La collectivité peut également fixer

des objectifs environnementaux chiffrés dans les marchés publics et privés spécifiquement liés à la rénovation thermique.

Les Communes et les EPCI, acteurs les plus proches des territoires, sont invités à harmoniser les réglementations en matière d'urbanisme, ou encore à développer des solutions foncières permettant la requalification ou la réaffectation des zones d'activités, et la résorption des fiches industrielles.

Aux professionnels du secteur, le CESER propose de développer une vision sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment en prévision de l'évolution des conditions climatiques. Privilégier la ventilation sur la climatisation, peut être aussi une solution intéressante, même si elle est complexe techniquement.

À destination des **Chambres Consulaires, Fédération Française du Bâtiment, CAPEB et organisations du bâtiment**, le CESER invite à faire évoluer les dispositifs techniques et les méthodes d'accompagnement existants et créer des modèles économiques adaptables.

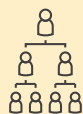
L'État quant à lui est invité à rendre le décret tertiaire réellement applicable à l'ensemble des acteurs. Enfin, le CESER propose aux entreprises de regrouper la gestion du patrimoine immobilier et l'énergie avec la création de postes d'économe attachés à l'énergie.

IMMERSION DANS LES TERRITOIRES

Auditions de plus de 80 acteurs de l'écosystème du bâtiment tertiaire



Région des Pays de la Loire, Mairies de Pontchâteau et de Paris, Conseil départemental du Maine-et-Loire (élus et services techniques), La Poste, la CARSAT, Harmonie Mutuelle, Maraîchers nantais.



Chambre d'agriculture, Chambre des métiers et de l'artisanat, Bureau horticole régional, Fédération des promoteurs immobiliers Pays de la Loire, Novabuild, Atlansun (réseau des acteurs professionnels de la filière so-laire du Grand Ouest.



Galéo, Cogedim, Eiffage.



Société foncière immobilière, Club immobilier d'Anjou

État : DREAL, ADEME, EDF Ouest

Et aussi : CEREMA, INDDIGO, Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, Association Ligérienne d'Information et de Sensibilisation à l'Énergie et l'Environnement, Syndicats d'énergie de Mayenne et de Loire Atlantique, Bureau d'études, Cabinet de conseils, ingénieurs, CGT, restaurateur, EHPAD, EUROVIA Management.



Forum « Rénovation énergétique des bâtiments tertiaires » organisé avec Novabuild, cluster du BTP en Pays de la Loire.

Une trentaine de professionnels a partagé son vécu, ses problématiques et ses solutions mises en place (designer, conseiller énergétique, énergéticien, concepteurs, constructeurs, génie climatique, CAPEB, industriel producteur d'isolations biosourcées, fabricant industriel d'isolant végétal, Conseil régional.

Le schéma régional des mobilités



Avis adopté le 29 mars 2021

Patrice Pollono, Rapporteur

L'offre de transport sur le réseau Aléop du TER sera renforcée de 67% d'ici 2030, avec pour la plupart des gares une desserte horaire cadencée élargie ainsi qu'une offre quasi-doublée le weekend end. **Le CESER salue ces annonces qui font très largement écho à ses propositions contenues dans la contribution « Schéma régional des mobilités en Pays de la Loire » de 2019** et formulées en amont de la rédaction par la Région de son schéma. Par ailleurs, le schéma régional des mobilités affiche le recours à de nouveaux moyens telle l'ouverture à la concurrence de l'exploitation du TER. Au sein du CESER, les opinions sont partagées sur cette opportunité. C'est pourquoi, le CESER souhaite une objectivisation des effets financiers réels de l'ouverture à la concurrence, des coûts de sa mise en place et des points de vigilance à observer sur la gestion du trafic en cas d'incidents.

L'amélioration du service en matière de cars interurbains et scolaires, avec le doublement de l'offre prévue pour les cars interurbains, est **en ligne avec les préconisations du CESER**. Enfin, la Région souhaite la mise en place d'une tarification unique et

zonale sur toutes les lignes routières du réseau d'ici 2024, l'intégration tarifaire avec les réseaux urbains et à terme un billet unique régional multimodal. Le CESER prend acte de ces orientations et rappelle certaines de ses préconisations : tarification sur l'ensemble du territoire d'un montant de 2 € à 2,40 € pour le billet plein tarif sur les lignes routières ; tarification spécifique pour les trajets supérieurs à un certain seuil (50 km par exemple) ; cohérence des tarifs avec les régions voisines et les autres opérateurs ferroviaires.



Le projet de Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne – Pays de Loire (LNOBPL)



Contribution au dialogue territorial 2021-2022 adoptée le 18 janvier 2022

par le Bureau du CESER, en procédure d'urgence

Yvic Kergroac'h, Président de la commission

Pour faire face aux besoins de mobilité des habitants de Bretagne et des Pays de la Loire, le projet Ligne Nouvelle Ouest Bretagne Pays de la Loire a été relancé. Le CESER s'en félicite et considère l'optimisation du parcours Nantes-Rennes via Redon comme la solution à privilégier. Si **le trajet via Châteaubriant n'est pas une alternative optimale, l'intégration de ce tracé dans le projet LNOBPL faciliterait le désenclavement du Nord de la Loire-Atlantique**. Le CESER note également que la Région des Pays de la Loire peut apparaître comme étant

un peu traitée à la marge dans le projet LNOBPL, or le projet intéresse l'ensemble du territoire ligérien. En outre, l'amélioration des liaisons des Pays de la Loire avec les villes du Sud de la Bretagne et Brest permettrait enfin une desserte ferroviaire performante des villes du littoral atlantique, de Brest à Nantes, voire Bordeaux. **Le CESER souhaite donc, en particulier, que soit intégrée dans le périmètre soumis à concertation la modernisation de la liaison Brest-Quimper.**

L'abrogation de la directive territoriale d'aménagement de l'estuaire de la Loire



Avis adopté le 29 mars 2021,
suite à une saisine du Préfet de Région
Yvic Kergroac'h, Président de la commission

L'État souhaite, après une concertation publique, labroger la directive territoriale d'aménagement de l'estuaire de la Loire compte-tenu de l'évolution du cadre législatif et réglementaire ainsi que de l'abandon du transfert de l'aéroport Nantes Atlantique à Notre-Dame-des-Landes, des orientations relatives à la centrale de Cordemais non cohérente avec la loi énergie-climat de 2019, et du projet d'extension portuaire sur le site de Donges-Est. L'avis du CESER entre dans le cadre de cette consultation.

Les avis sont partagés au sein du CESER. Pour certains, l'abrogation de ce document d'urbanisme comporte un risque important de perte de protection dans un territoire sensible et riche en matière

environnementale, mais soumis à une pression démographique et touristique importante. Pour d'autres, l'imposition de règles « venues d'en haut » est contre-productive. En conséquence, **pour le CESER, il apparaît nécessaire de continuer à sensibiliser l'ensemble des acteurs aux enjeux de protection de la biodiversité et de la préservation des espaces naturels et agricoles.**

Par ailleurs, **le CESER juge indispensable la définition d'un projet d'avenir pour le territoire qui devra associer l'ensemble des acteurs de l'estuaire afin de régler les conflits d'usages susceptibles d'apparaître.**

Convention de service public portant sur la gestion et l'exploitation des services de transport ferroviaire de voyageurs 2022-2031 entre la Région des Pays de la Loire et la SNCF voyageurs



Avis adopté le 22 mars 2022
Yvic Kergroac'h, Président de la commission

La convention est une nouvelle offre de service public de transport sur le territoire régional, principalement ferroviaire, mais aussi routière sur certaines lignes dites « mixtes ». En ce qui concerne l'ouverture progressive du réseau à la concurrence, au sein du CESER les opinions sont partagées. **Pour certains, elle a montré ses effets dès 2021 avec la baisse du forfait demandé par la SNCF** lors de la révision de la convention TER, et offre des opportunités intéressantes de maîtrise des coûts. D'autres, se basant sur des expériences menées sur le fret et le transport de voyageurs en Europe, **considèrent qu'elle n'aura pas d'effet à terme sur le coût pour la collectivité**, craignent qu'elle fasse primer la productivité des salariés sur la qualité du travail, et

considèrent qu'elle risque d'entraîner des difficultés de gestion du réseau. **Le CESER rappelle que la Région doit garder la maîtrise du service ferroviaire conventionné et de la tarification régionale en tant qu'autorité organisatrice des mobilités.**

La Région souhaite s'engager dans la mise en place de son propre système de distribution de titres de transport. Il s'agira d'un guichet unique pour l'ensemble des offres TER et cars dépendant de la Région. Le CESER salue cette initiative qui doit aboutir **à une billettique unique, ce qui fait écho à une des préconisations dans son rapport « Schéma régional des mobilités. Transformer les mobilités en Pays de la Loire » de 2019.**

Le contrat de performance et le contrat opérationnel de mobilité

Centre Loire-Atlantique



Avis adopté le 21 mars 2022

Yvic Kergroac'h, Président de la commission

À l'initiative de la Région, un contrat de performance a été signé avec SNCF Gares & Connexions afin de fixer des objectifs et les responsabilités de chacune des entités concernant l'ensemble des gares et haltes ferroviaires sur la période 2022-2025. Le CESER s'est exprimé notamment sur :

- L'accessibilité de gares pour laquelle le CESER demande la prise en compte de demandes des usagers en particulier les associations de défense des PMR, via un espace de recueil des requêtes
- Le confort d'attente des voyageurs pour lequel le CESER souhaite que les gares puissent être ouverte au public même en cas de fermeture de guichet
- La distribution des titres de transport : le CESER souhaite que chaque gare et point d'arrêt dispose d'un automate de vente de titres de transport TER.

Contrat opérationnel de mobilité centre Loire-Atlantique, le point de vue du CESER :

- Le projet du Service Express Métropolitain intégrera un volet ferroviaire et un volet routier, complétant ainsi le projet de RER métropolitain. **Le CESER s'interroge sur le besoin ou non de prévoir l'acqui-**

tion de nouveaux matériels roulants. Il rappelle également que des travaux pourraient être nécessaires, notamment sur la ligne Nantes-Pornic

- Le CESER souligne l'intérêt du transport solidaire en complément des offres de transports collectifs qui permet de répondre à des besoins de déplacements non couverts par l'offre collective
- Le CESER salue également la volonté d'accorder une place importante au vélo du quotidien et souligne l'intérêt de développer la culture vélo auprès des populations
- Le traitement de 60 points d'arrêts routiers prioritaires actuellement non accessibles pour les PMR est pour le CESER une priorité. Les travaux étant en retard par rapport aux objectifs fixés par les départements avant la loi d'Orientation des mobilités de 2021.

De manière générale, les objectifs du Contrat opérationnel de mobilité restent souvent à préciser dans leur déclinaison opérationnelle par les différents acteurs. Le CESER souhaiterait disposer d'objectifs chiffrés.





Rénovation des bâtiments tertiaires en Pays de la Loire

Quels enjeux à l'échelle de la Région ?

29 avril 2022

Cet événement a été organisé en partenariat avec Novabuild, cluster du BTP en Pays de la Loire qui regroupe l'ensemble des acteurs de la construction, de l'aménagement et de l'immobilier des Pays de la Loire. Le colloque s'est appuyé sur les préconisations de l'étude du CESER parue en 2022 « La rénovation énergétique des bâtiments tertiaires en Pays de la Loire » et a rassemblé une centaine de professionnels.

1 Table ronde « Énergie et bas carbone »

INTERVENANTS :

Florent Loussouarn, Responsable Pôle Rénovation Grand Ouest chez Pouget Consultants

Cécile Daniel, Coordinatrice des Pôles Développement durables et Territoires de la CRMA des Pays de la Loire

Elodie Lancar, Cheffe de projet mobilisation et sensibilisation du petit tertiaire privé de l'association Alisée

Marie-Jeanne Bazin, Conseillère du CESER des Pays de la Loire et Rapporteuse de l'étude.

2 Table ronde « Le cycle de vie des bâtiments »

INTERVENANTS :

David Thomas, Responsable national bâtiments du Cabinet INDIGGO

Rodrigue Goulard, Architecte IN SEMITA

Maxime Roger du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

Isabelle Morel, Chargée de mission environnement de la Fédération française du bâtiment

Marie-Jeanne Bazin, Conseillère du CESER des Pays de la Loire et Rapporteuse de l'étude.



Extrait des expressions

Pierre-Yves Legrand, Directeur de Novabuild et animateur du colloque

« Cette étude du CESER n'aurait jamais été écrite comme cela par des professionnels ; elle avait pour nous quelque chose de très rafraîchissant. C'est un miroir de la société civile que vous nous proposez, et c'est ça qui est intéressant. On ressent véritablement aujourd'hui une envie de faire. »

Maxime Roger

« Nous avons ici le reflet par le CESER que la société civile s'est appropriée les enjeux du changement climatique et de ses conséquences dans la rénovation du bâtiment. En sortant de ce colloque, c'est déjà un gros travail accompli : en accompagnant les acteurs qui ont besoin d'être formés au contexte, on va vers un passage à l'acte. »

Marie-Jeanne Bazin

« L'accompagnement doit être au centre des préoccupations. Il y a une acculturation à mettre en place, notamment à travers les formations, auprès des acteurs tout comme de l'ensemble des utilisateurs ; on retrouve également un véritable besoin d'information, à la fois pour aider à la prise de décision, mais aussi pour donner envie. Les propositions des participants allaient dans ce sens, et ont rendu particulièrement enrichissant ce colloque. »

Cécile Daniel

« C'est une étude pleine de bon sens, et concrète : elle aborde la technique, et elle parle aussi de l'usage des bâtiments, et comment les usagers appréhendent ces bâtiments. C'est ça qui est très intéressant, et qu'on ne voit pas forcément dans les autres études. »



Les mobilités et l'intermodalité en Pays de la Loire

Quelles ambitions pour demain ?



Rapport adopté le 18 décembre 2023
Charles Génibrel, Rapporteur

La mobilité des personnes est un élément essentiel du développement économique et social du territoire. Cependant, elle a des conséquences environnementales qu'il est nécessaire de diminuer pour répondre aux enjeux de la transition écologique et énergétique. Il s'agit de diminuer la part de l'autosolisme dans les déplacements et de favoriser le transfert modal vers les transports collectifs et les mobilités actives. Le CESER émet 33 préconisations dont 7 prioritaires.

Le CESER souligne qu'il ne pourra pas y avoir de transfert modal sans considérer les attentes des habitants et les raisons qui les poussent à utiliser leur véhicule, quand bien même les alternatives (transport collectif, mobilités actives) existent. C'est pourquoi, le CESER considère que pour favoriser le changement, la pédagogie, l'information, la communication et l'incitation sont indispensables et prioritaires. Dans ce sens, il propose de **soutenir les acteurs favorisant les changements de comportement**, et d'évaluer les dispositifs et initiatives mis en place pour favoriser les changements de comportement.

Il s'agit ainsi d'accompagner notamment les territoires. En 2019, les EPCI ont effectivement pu choisir de prendre en charge la compétence « mobilités » sur leurs bassins de vie. Si leur choix est théoriquement définitif, l'association des Maires de France plaide pour une clause de revoyure qui pourrait pousser certains EPCI à se désister de cette compétence. Cela aurait des conséquences sur la déclinaison des actions menées par la Région

sur son territoire. C'est pourquoi, le CESER invite la région à **procéder à une évaluation de la prise de la compétence dans l'ensemble des EPCI devenus Autorité Organisatrice des Mobilités**, afin d'anticiper d'éventuelles évolutions.

Par ailleurs, l'ensemble du territoire régional n'étant pas couvert par des lignes régulières et la demande ne nécessitant pas toujours d'ouvrir un service régulier, le CESER propose de **mettre en place rapidement et sans attendre 2031 l'offre socle de transport à la demande dans chaque commune**.

Enfin, le CESER invite la région à **faire connaître et rendre lisibles les différentes offres tarifaires régionales** via notamment des campagnes de communication et d'**harmoniser les tarifs des transports routiers interurbains, sur l'ensemble du territoire régional**. Il s'agit de garantir l'équité entre les habitants de la Région et de favoriser la lisibilité de l'offre.



IMMERSION DANS LES TERRITOIRES

Une étude illustrée par les témoignages d'acteurs de la chaîne des mobilités et de l'intermodalité

Collectivités urbaines, rurales, littorales : élus et services régionaux en charge du Schéma régional des mobilités, Conseil Départemental de la Vendée (routes et mobilités durables), Conseil Départemental de la Loire-Atlantique, Communauté de Communes du Mont des Avaloirs, de Fontenay-le-Comte.

Transporteurs et opérateurs au service des personnes et fret routier (SNCF opérateur du réseau TER et Tram train), chefs d'entreprise de transport de marchandises, transporteurs scolaires, transporteurs conventionnés (avec le réseau régional ALEOP notamment), entreprises affrétées par des réseaux urbains, transports touristiques.

Représentants de salariés du transport : Syndicat National des Transports Urbains CFDT, représentant CGT pour les conducteurs de cars interurbains, représentant CGT Cheminot.

Et aussi : plateforme de mobilités pour les seniors, associations d'usagers du TER, de cyclistes, de mobilité piétonne, de Co-voiturage, SOS Familles Emmaüs Vendée, Gérontopôle des Pays de la Loire, Observatoire régional des transports et des mobilités des Pays de la Loire.



CPER 2021-2027 volet « mobilités »



Avis adopté le 18 décembre 2023

Antoine Charlot, Rapporteur général Plan, Schémas et territoires

En 2021, l'État et les Régions ont annoncé un engagement financier de 60 milliards d'euros dans le cadre du renouvellement des CPER. Jusqu'alors, ces fonds excluaient le volet « Mobilités », en raison de retards constatés sur un certain nombre de projets. C'est désormais corrigé, avec la signature d'un avenant d'un milliard d'euros en Pays de la Loire visant à renforcer les infrastructures de transport et accélérer la décarbonation des mobilités.

Le CESER salue l'accent fort donné dans le CPER sur le transport ferroviaire (330 M€ sur 730 M€) et aux mobilités actives. Il souligne cependant que la route reste un mode de transport indispensable pour de nombreux Ligériens, comme pour les entreprises

du territoire. Il regrette en particulier que le projet alternatif à l'A83 et le franchissement de la Loire à Ancenis ne soient pas évoqués dans le CPER.

En conclusion, les montants sont importants, il s'agit cependant pour partie de rattraper des retards dans la desserte des Pays de la Loire et de financer l'ensemble des projets prévus dans le contrat d'avenir. Enfin, le CESER suivra avec attention l'exécution du CPER. Les projets annoncés devront être réalisés rapidement.



Commission

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES – CADRE DE VIE



BUREAU DE LA COMMISSION :

Jacques Brousseau (Union des entreprises de proximité), Président

Sophie Descarpentries (Graine pays de la Loire), Vice-présidente

Eric Bachelot (CGT), Secrétaire

LES MEMBRES TITULAIRES :

Marie-Jeanne Bazin (Chambre de commerce et d'industrie régionale)

Laurence Bessonneau (Chambre régionale des métiers/Economie Sociale et Solidaire)

Régine Bruny (France Nature Environnement)

Brigitte Cassard (CFDT)

Guy-Marie Clergeau (Coordination rurale)

Paul Cloutour (CFDT), Rapporteur général Coopérations interrégionales

Xavier de la Bretesche (MEDEF)

François Halligon (Ligue de protection des oiseaux), mandat 2016-2022

Jean-Pierre Hamon (Confédération paysanne)

Aurélie Kaminski (Entreprises Publiques Locales), mandat 2017-2021

Dominique Lebreton (Confédération paysanne), mandat 2013-2023

Denis Leduc (Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement)

Jean-Marie Lhommeau (Chambre régionale d'agriculture)

Damien Martineau (Union Sociale pour l'Habitat Pays de la Loire)

Marie Mézière-Fortin (Personnalité qualifiée)

Eliane Morelet-Chauvin (CFDT)

Olivier Morin (CPME)

Vincent Pipaud (Ligue de protection des oiseaux)

Georges Plessis (Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles)

Dany Rose (Fédérations régionales des chasseurs et fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique)

L'arbre, poumon de nos vies ligériennes

Un enjeu à partager - Tome 1



Rapport adopté le 21 juin 2022
Xavier de la Bretesche, Rapporteur

Dans un contexte de réchauffement climatique accéléré aux conséquences néfastes, le CESER affirme la nécessité d'inverser les conséquences, d'une part du remembrement à la campagne depuis 1950 et d'autre part, en ville, de la minéralisation systématique due à l'hyper-urbanisation sur notre environnement naturel dans son ensemble pour tenter de lutter contre les effets du réchauffement climatique. L'étude du CESER redonne sa place à l'arbre et à la haie au cœur de nos territoires, de façon pérenne.

22 préconisations organisées en trois axes, destinées à l'ensemble de la société, les collectivités, les entreprises, les exploitations agricoles et les particuliers.

Connaissance / Savoirs sur les arbres - Formation - Sensibilisation

L'enjeu majeur est d'anticiper et de trouver des solutions durables, face aux conséquences du changement climatique, autour de la protection, la préservation de l'existant et la replantation des arbres en ville et à la campagne. Le savoir et la connaissance de l'Arbre sont des préalables essentiels avant toute action. Dans ce contexte, le CESER propose à la Région des Pays de la Loire de **recenser et de confronter les études et les recherches déjà réalisées, en cours ou à venir**, avant d'en relancer d'autres. De même, il l'invite à **réaliser un audit sur l'état des arbres en ville et dans le bocage afin d'élaborer à l'échelle régionale un répertoire des arbres remarquables ainsi qu'un état du système bocager**. La Région a aussi un rôle à jouer sur le plan de la formation. Elle pourrait intégrer un **focus sur les métiers du bois, de l'arbre et des paysages dans les études concernant la formation et les emplois verts liés à la biodiversité**.

Aménagements / Plantations / Entretien et maintien de l'existant

Les haies composées d'arbres ont une importante capacité d'absorption des nitrates et des phosphores. Elles luttent contre l'érosion et l'appauvrissement des sols, et améliorent la qualité et l'écoulement des eaux. Face à ce processus naturel, le CESER invite la Région à **impulser et à coordonner la mise en place d'une démarche collective à l'échelle des**

EPCI* et des syndicats de bassins versants, sous la forme d'un lieu ressources Arbre et Haies. La société civile organisée suggère également **d'intégrer auprès de ces structures des éléments d'éco-conditionnalité**, et de **consolider un partenariat avec les Syndicats de bassins versants, l'Agence de l'eau et l'Europe**. En outre, le CESER encourage la **création de forêts urbaines et péri-urbaines** ainsi que l'**expérimentation des dispositifs de lutte contre les îlots de chaleur** (toitures, murs, espaces de stationnement végétalisés, par exemple).

Leviers financiers et économie circulaire

La séquestration du carbone est la première motivation des entreprises dans leur engagement RSE. C'est pourquoi, **le CESER incite la Région à affirmer son rôle de stratège du plan de financement de l'Arbre et à consolider les engagements financiers de ses politiques publiques avec diverses entrées (financement participatif, RSE** des entreprises, contrats de territoires et projets bas carbone)**. La Région pourrait également participer à la rémunération du maintien et la gestion durable des haies et le carbone stocké dans le cadre des pratiques de l'ensemble des acteurs de cette gestion (agriculteurs, collectivités, propriétaires fonciers). Enfin, à destination des autres acteurs de la filière « Arbre », **le CESER appelle à promouvoir le bois local et durable** en tant que ressource renouvelable et écologique, en particulier pour le stockage du carbone dans la construction.



Les membres de la commission à la découverte de la forêt du Gavre et des haies du GAEC de la Grignonais le 30 septembre 2020

* Établissement Public de Coopération Intercommunale

** Responsabilité Sociétale des Entreprises

Promouvoir une écologie positive

Plan d'actions « eau potable »



Avis adopté le 21 mars 2023
Jacques Brousseau, Président de la commission

Le rapport de la Région vise à améliorer son action en vue d'atteindre les objectifs de potabilité des 47 captages prioritaires, parmi les 480 que compte la région.

Plusieurs mesures du plan d'actions portent sur la sensibilisation de la filière agricole aux enjeux de l'eau. Le CESER se félicite que plusieurs propositions entrent en résonnance avec **les constats et préconisations pointés dans l'étude « L'agriculture de demain en Pays de la Loire »** (décembre 2021) s'agissant en particulier :

- D'une gestion adaptative de la ressource en eau
- De l'accompagnement de l'agroécologie
- De l'autonomie protéique et des changements de pratiques culturales.

Parallèlement à la politique de la Région, l'engagement de tous (particuliers, agriculteurs, entreprises, collectivités territoriales...) est nécessaire et indispensable pour atteindre les objectifs. Le CESER, par ailleurs, est attentif aux mesures concrètes, notamment sur la gestion quantitative.

Promouvoir une écologie positive

Reconquerir la ressource en eau des bassins versants et de la Loire



Avis adopté le 20 juin 2023
Sophie Descarpentries, Rapporteur

Les Pays de la Loire sont touchés de plus en plus souvent par des périodes de sécheresse ayant pour conséquence des restrictions d'eau. La qualité des eaux ligériennes reste également critique avec 11% des masses d'eau superficielles en bon état écologique. La Région complète son plan d'actions pour reconquérir la qualité de l'eau potable par un plan de gestion quantitative de l'eau. Le CESER salue cette initiative tout en émettant quelques remarques.

Le CESER partage le souhait de la Région de généraliser la mise en place des études « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » à l'échelle des bassins versants. Elles permettront de mieux connaître l'évolution des volumes d'eau disponibles, tout en protégeant les milieux aquatiques. En revanche, **le CESER regrette qu'aucun financement ne soit proposé pour les « Projets de Territoires pour la Gestion de l'Eau »**, outils de planification du partage de l'eau et de concertation.

Le CESER salue également la mobilisation de budgets conséquents pour **restaurer le fonctionnement des écosystèmes** afin de mieux préserver les zones humides et de restaurer les bassins versants. Cette mesure comprend aussi la plantation de 150 km par an de nouvelles haies, associée à l'entretien annuel de 300 km de haies anciennes existantes. **Une action qui s'inscrit pleinement dans les préconisations du CESER dans son rapport « L'arbre, poumon de nos vies ligériennes. Un enjeu à partager ».**

En ce qui concerne le développement des pratiques agronomiques visant à maximiser la réserve utile en eau des sols, le CESER propose de **flécher certaines dépenses vers le développement des méthodes déjà connues et éprouvées** qui permettent de favoriser la vie des sols tels que : l'agriculture de conservation des sols, l'agriculture biologique, l'agroforesterie, le développement du pâturage et des prairies permanentes.

L'arbre, poumon de nos vies ligériennes

Un enjeu partagé – Tome 2



Rapport adopté le 18 décembre 2023
Xavier de la Bretesche, Rapporteur

Le 1^{er} rapport « L'Arbre, poumon de nos vies ligérienne. Un enjeu à partager » porte en son titre la motivation même des rencontres du CESER avec les Ligériens sur 17 agglomérations regroupant 300 communes. Les arbres et les haies étant essentiels pour lutter contre les effets du réchauffement climatique, cet enjeu devait être partagé et débattu dans les territoires. Le 2^e rapport « L'Arbre, poumon de nos vies ligériennes ». Un enjeu partagé, issu des territoires, confirme les premières intuitions et le travail initial du CESER. Il enrichit également ses connaissances grâce à de nouvelles observations et expertises.

Grands sujets abordés dans l'ensemble des débats

La préservation et la plantation des haies sont des affirmations fortes abordées dans quasiment tous les débats. C'est la colonne vertébrale des échanges qui ont eu lieu, illustrant ainsi la préoccupation unanime des habitants, des élus et autres acteurs des territoires. L'arbre et la haie sont également au cœur des questions d'aménagement du territoire que ce soit en milieu rural, péri-urbain et urbain. Les EPCI ont été identifiés comme les plus aptes à mener les interventions, avec comme levier d'action, les PLUI. Ce qui rejoint quatre des préconisations du CESER émises sur ce sujet dès 2022 dont celle d'impulser et de coordonner la mise en place d'une démarche collective à l'échelle des EPCI et des syndicats de bassin versant sous la forme d'un lieu ressources Arbres et Haie, notamment.

La sensibilisation, l'acculturation et la connaissance qui étaient des enjeux de la démarche participative du CESER ont été plébiscitées par les territoires, et considérées comme incontournables si on veut une véritable appropriation des enjeux comme l'arbre, pilier de la diversité. Aussi, le CESER préconise d'une part, de recenser et de confronter les études et recherches déjà réalisées, en cours ou à venir, avant même d'en relancer d'autres. D'autre part, de réaliser un audit sur l'état de l'arbre en ville et dans le bocage, pour élaborer à l'échelle régionale un répertoire des arbres remarquables, et de l'état du système de l'état bocager.

Et la Région dans tout cela...

En ce qui concerne la politique de l'eau, le CESER suggère de prendre en compte ses avis spécifiques sur l'eau ou les contributions particulières émises

dans le cadre du SRADDET. Il l'incite également à recréer de l'eau verte en améliorant les capacités de stockage des sols et en boisant les têtes de bassins versants. Le CESER plaide également pour que soient intégrés dans le Plan haie de la Région, des actions pour l'amélioration de la qualité et de la ressource (eau verte) et des éléments de formation adaptés sur ces sujets.

La Région a également un rôle à jouer sur une offre de formation à la hauteur des enjeux. Elle devra aussi sensibiliser les professionnels de l'orientation et du conseil en évolution professionnelle aux métiers liés à l'arbre afin d'orienter les jeunes et les salariés vers ceux-ci. De plus, la carte des formations initiales devra évoluer et l'offre de formation continue renforcée afin de proposer des formations plus nombreuses et plus proches des publics potentiels.

Des nouveaux enjeux

Le CESER plaide pour la mise en place d'un marché régional du carbone et que soient favorisées les initiatives comme les « coopératives carbone » privilégiant des financements directs et indirects. De même, il invite la Région à développer un marché régional du carbone associé à la réalisation d'une trame bocagère nouvelle, à l'entretien et à la conservation de l'existant.

Par ailleurs, le CESER insiste sur la question de l'arbre en ville et plus globalement de la végétalisation des espaces urbains qui ont beaucoup été minéralisés ces dernières années. Il s'agit d'enjeux notamment des agglomérations mais aussi de tous ces territoires qui se développent (urbanisme, développement économique...).



Une approche novatrice et inédite pour le CESER

s'appuyant sur la tenue de 17 réunions publiques dans 17 EPCI, regroupant 300 communes, en présence de plus de 2 000 personnes



Saint-Mars-du-Désert le 16 juin 2023



Xavier de la Bretesche, Rapporteur et Jacques Brousseau, Président de la commission « Aménagement des territoires - Cadre de vie » : « Il s'agit d'un véritable exercice de démocratie citoyenne ». Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie le 30 mars 2023

Beaupreau (Maine-et-Loire)

« Je suis élu au SMIB, le syndicat de bassin qui couvre la quasi-totalité du territoire de Mauges Communauté. Je vais témoigner en tant qu'élu. Dans les différentes instances auxquelles j'assiste, je trouve que la question autour de l'arbre et de l'intérêt de la haie monte vraiment en puissance. Il y a un souhait de se structurer déjà à notre échelle. Comment construire les choses pour pouvoir mettre en ordre de marche une réelle évolution ? Oui, il y a encore beaucoup à faire, on se sent démunis, mais il y a beaucoup d'idées, beaucoup d'envies. »

Extrait des expressions

Machecoul (Loire-Atlantique)

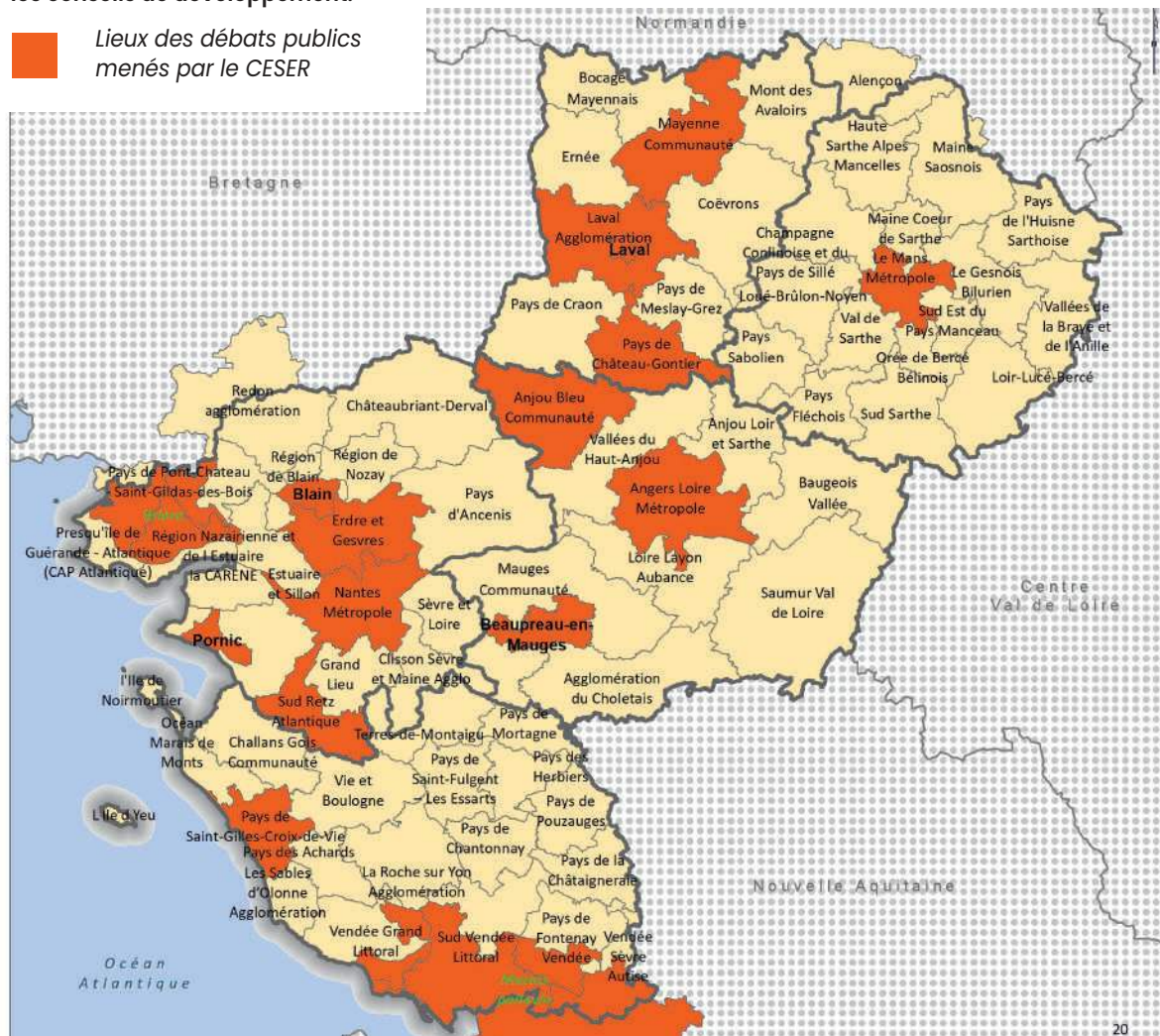
« Je traverse la région de part en part et je suis navré de voir les haies, le long des routes, dans l'état où elles sont. Il existe des solutions. Par exemple, l'AFAC-Agroforesteries a développé le Plan de Gestion Durable des Haies qui se traduit jusqu'à une certification le Label Haie. Certaines Intercommunalités ou Communes ont développé des labellisations de fonds de gestion durable des haies de bord de route, par exemple. »

Mayenne (en Mayenne)

« Vous avez parlé d'acculturation. Et nous savons bien que nos jeunes sont demandeurs pour tout ce qui concerne les questions environnementales et écologiques. Nous parlons là de haies bocagères même s'il est vrai que nous n'avons pas des centaines d'hectares de terres agricoles sur le territoire de la communauté de communes de Mayenne. Ne serait-il pas possible néanmoins de flécher les aides pour que les jeunes gens aient accès à cette éducation ? Le besoin en arbres se ressent également dans les villes même si nous parlons là d'unités. Il est dommage que nous n'obligions pas tel ou tel promoteur à inclure un certain nombre d'arbres lorsqu'il réalise tel ou tel projet immobilier. Je pense que cette option mérite d'être étudiée. »



 *Lieux des débats publics
menés par le CESER*



Extrait des expressions



La Taillée/ Marais Poitevin (Vendée)

« Les programmes de plantation de haies existent, partout, depuis plusieurs dizaines d'années. Aujourd'hui, un agriculteur peut solliciter le financement de ses haies, les dispositifs existent. Le problème est que nous avons un déficit de demandes. À mon sens, ce ne sont pas les financements qui manquent mais l'engagement des propriétaires à planter et entretenir. Le fait que les agriculteurs soient moins nombreux aujourd'hui a pour conséquence que nous n'arrivons plus, aujourd'hui, à replanter et à entretenir suffisamment. Il y a là un vrai sujet ».

Commission

ÉDUCATION - FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE MÉTIERS DE DEMAIN



BUREAU DE LA COMMISSION :

Jacques Bordron (CFDT), Président

Géraldine Béalu-Papin (Chambre de commerce et d'industrie régionale), Vice-présidente

Eléonore Bleuzen (FAGE), Secrétaire

LES MEMBRES TITULAIRES :

Caroline Bigot-Saliou (APEL académique des Pays de la Loire)

Marie-Thérèse Bonneau (Chambre régionale d'agriculture)

Caroline Bryja (MEDEF)

Cécile Chénédé (Comité régional de la fédération des conseils de parents d'élèves)

Elizabeth Costagliola (Union régionale des associations des parents d'élèves de l'enseignement public)

Véronique Créno (CFE-CGC), mandat 2017-2023

Eric de Labarre (Établissements privés d'enseignement supérieur et organismes privés de recherche)

Christelle Delouche (Union des entreprises de proximité Pays de la Loire)

Marguerite Fabre (CGT-FO)

Aldo Foschia (Union régionale des associations diocésaines de l'enseignement libre)

Nelly Hervouet (FSU)

Annie Hupé (Chambre d'agriculture), mandat 2013-2023

Chloë Jardinaud (Union nationale des étudiants de France)

Florence Lacaze (Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire)

Jean-Baptiste Lalanne (Comité régional de la fédération des conseils de parents d'élèves), mandat 2020-2023

Eric Malo (CFDT)

Diba Medjahed (Personnalité qualifiée)

Catherine Paris (CGT)

Jean-Luc Peruchon (Insertion par l'économie)

Dominique Riou (CFDT)

Marc Rocher (Chambre régionale des métiers)

Agir contre l'illectronisme en Pays de la Loire



Rapport adopté le 18 octobre 2021
Éléonore Bleuzen, Rapporteur

Notre société se complexifie de plus en plus (formulaires, démarches, accès aux droits, etc.). En parallèle, depuis quelques décennies, le numérique y a pris une ampleur considérable, conduisant à une dématérialisation de plus en plus importante de ces formulaires et démarches. Or les sites web, la technologie, les équipements... évoluent en permanence, plongeant les personnes en situation d'illectronisme dans un brouillard plus ou moins impénétrable et insécurisant. En Pays de la Loire, 13% des habitants sont en situation d'illectronisme.

Comment agir pour résorber l'illectronisme et limiter ses effets ?

Accompagnement individualisé, présence humaine et proximité constituent selon le CESER le trio gagnant de la médiation numérique en direction des personnes en situation d'illectronisme. Sur-mesure, l'accompagnement peut ainsi prendre en compte les aptitudes cognitives de chacun pour s'appuyer sur ses points forts. Il apparaît particulièrement pertinent de partir des besoins de la personne (obtenir son permis de conduire, une habilitation...) pour concevoir la médiation.

Préconisations phares transversales

- Recenser les acteurs luttant contre l'illectronisme en créant une cartographie des acteurs (collectivités, associations, acteurs privés...).
- Définir et valoriser le métier de médiateur numérique pour lequel une reconnaissance, et une filière de formation intégrant des compétences techniques, pédagogiques et de positionnement de formateur sont fondamentales. Il diffère du rôle d'un aidant ou d'un conseiller numérique.

Préconisations phares pour l'éducation

- Prévenir et lutter contre l'illectronisme au lycée en pérennisant et favorisant la médiation numérique pour les jeunes et aussi former des personnels de lycées et des volontaires (volontaires en service civique, surveillants, aides éducateurs...).
- Accompagner les parents à l'usage du numérique pour renforcer le lien avec la scolarité de leurs enfants, notamment via les outils numériques utilisés par l'établissement.

Préconisations phares pour la formation professionnelle

- Détecter les personnes en situation d'illectronisme dans les formations et les accompagner spécifiquement par la mise en place d'outils de diagnostic numérique dès leur arrivée.
- Adapter les outils numériques aux stagiaires de la formation professionnelle en situation de handicap pour leur permettre de suivre une formation qualifiante ordinaire avec des outils adéquats (commandes vocales, grossissement, etc.).

Préconisations phares pour l'accès aux métiers :

- Accélérer la sensibilisation des entreprises à la problématique de l'illectronisme en développant des temps d'acculturation et en lançant une campagne de sensibilisation dans les entreprises.
- Intégrer la lutte contre l'illectronisme dans le référentiel régional RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) pour permettre aux salariés d'assurer leur intégration et leur montée en compétence.

IMMERSION DANS LES TERRITOIRES

Analyser les conséquences de l'illectronisme sur l'accès à l'éducation, la formation et aux métiers

Données statistiques :
Insee Pays de la Loire et
Baromètre du numérique



Audition d'un expert :
Philippe Révy, formateur
en sciences cognitives



34 auditions d'acteurs de terrain dont :

féderations de parents
d'élèves, accompagnants
de jeunes, de salariés et
de demandeurs d'emploi,
accompagnants de
publics en difficulté,
médiateurs numériques,
entreprises...



Plateaux

- Education
- Formation
- professionnelle
- Orientation
- Emploi

Le CESER a élaboré ses
préconisations sous forme
d'ateliers thématiques et
interactifs.



Présentation du rapport à la communauté de communes Sèvre et Loire, Vallet le 2 juin 2022





Agir contre l'illectronisme en Pays de la Loire - 25 novembre 2021

Cet événement s'est déroulé en présence d'**André Martin**, Vice-président de la Région, Président de la Commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation. Le colloque s'est appuyé sur les préconisations du CESER formulées dans le rapport du CESER parue en décembre 2021 « Agir contre l'illectronisme en Pays de la Loire » et a rassemblé une centaine de professionnels.

1 Table ronde « Illectronisme, éducation et orientation »

INTERVENANTS :

Eléonore Bleuzen,
Conseillère du CESER des Pays de la Loire et Rapporteuse de l'étude
Jean-Marie Besse,
grand témoin de la matinée, Professeur honoraire des universités, spécialiste des questions de rapport à l'écrit, consultant sur les questions relatives aux difficultés liées à l'utilisation du numérique, membre du laboratoire d'idées du Syndicat de la Presse Sociale ayant abouti au Livre blanc « Contre l'illectronisme »
Anne Reboud,
Directrice du SUIO, Université de Nantes
Catherine Lemonnier,
chargée de mission à la Délégation académique au numérique éducatif.

2 Table ronde « Illectronisme et formation tout au long de la vie dont apprentissage »

INTERVENANTS :

Eléonore Bleuzen,
Jean-Marie Besse,
Laure Gelin,
Responsable Pôle Innovations et Développement pour l'Union régionale des métiers et de l'artisanat (URMA) des Pays de la Loire
Yvan Godreau,
médiateur numérique au Centre social de Chemillé-en-Anjou et membre du hub CONUMM.

3 Table ronde « Illectronisme et exercice des métiers »

INTERVENANTS :

Eléonore Bleuzen,
Jean-Marie Besse,
Marc Marhadour,
Délégations régionales de l'UDES et de l'UNIFED, conseiller CESER Pays de la Loire
Georges Plessis,
Fédération régionale des syndicats et exploitants agricoles et conseillers du CESER des Pays de la Loire.

Extrait des expressions

Eléonore Bleuzen

« Il y a trois enjeux : les difficultés d'usage des outils (ordinateur notamment), l'évolution rapide des technologies et la formation à distance. Avant de débiter cette étude, je n'avais pas conscience qu'il y avait tant de personnes touchées, et notamment chez les jeunes. Ce colloque a permis de sensibiliser des acteurs du territoire. »

Jean-Marie Besse

« J'ai lu beaucoup de rapports et celui-ci me paraît l'un des meilleurs parce qu'il s'ancre du côté des propositions. L'accompagnement doit être au centre des préoccupations. Il y a une acculturation à mettre en place, notamment à travers les formations, auprès des acteurs tout comme de l'ensemble des utilisateurs ; on retrouve également un véritable besoin d'information, à la fois pour aider à la prise de décision, mais aussi pour donner envie. Les propositions des participants allaient dans ce sens, et ont rendu particulièrement enrichissant ce colloque. »

Jacques Bordron, Président de la commission « Education-Formation tout au long de la vie-Métiers de demain » du CESER des Pays de la Loire
« L'illectronisme est un facteur d'exclusion qui peut frapper les plus fragiles. En étant privé d'accès à certains droits, on peut devenir rapidement un sous-citoyen. Il faut tout mettre en œuvre pour que les gens ne soient pas exclus. »

André Martin

« Je tiens à saluer le travail au long cours et les propositions du CESER. C'est vrai que pour les jeunes, ça peut paraître simple de s'approprier les outils numériques mais, pour les usages, cela peut poser de nombreux problèmes. L'illectronisme est un sujet de la vie quotidienne. »

La Stratégie Régionale Emploi

Formation et Orientation Professionnelles (SREFOP) 2023–2028



Contribution adoptée le 18 octobre 2022
Jacques Bordron, Président de la commission

Le Préfet et la Présidente de Région ont fait appel aux contributions de l'ensemble des membres du CREFOP plénier, dont le CESER qui a élaboré une contribution en amont du renouvellement de la stratégie pour la période 2023–2028.

Pour s'adapter aux mutations

Le CESER propose d'anticiper les évolutions des filières et des métiers et développer les formations. Il l'invite en ce sens à un exercice prospectif sur l'évolution des emplois liée à la transition énergétique qui pourrait être confié au CARIF-OREF*, en lien avec les acteurs du SPRO*, l'Observatoire régional économique et social, les chambres consulaires et l'Insee.

Pour renforcer l'accompagnement à la formation

La société civile organisée estime que le Conseil en évolution professionnelle est fondamental. C'est pourquoi, il préconise de redynamiser la communication autour de ce dispositif. L'objectif étant de mieux le faire connaître auprès des bénéficiaires potentiels, des demandeurs d'emploi et des salariés.

Pour redonner toute sa place au Service public régional d'orientation

Le CESER souhaite que soit renforcée l'animation du SPRO sur les 18 territoires EFOP (Emploi, Formation, Orientation Professionnelle). De même, ils suggèrent de valoriser les professionnels de l'accompagnement des structures appartenant au SPRO**, comme des interlocuteurs reconnus et privilégiés.

Pour le pilotage territorial : les CLEFOP*

Le CESER invite à renforcer, sur le périmètre des CLEFOP, les groupes de travail sectoriels afin de travailler des actions pratiques et innovantes : job dating, actions de recrutement et de réduction des freins périphériques (mobilité, logement...).

Sécuriser les parcours de formation tout au long de la vie

En dehors des problématiques de financement de la formation, des freins périphériques de tout ordre peuvent surgir. Ainsi, le CESER propose de mettre à disposition des personnes partant en formation un « Chéquier Mobilité, Restauration, Hébergement, Modes d'accueil » (soumis à des critères de ressources).

*CREFOP : Comité Régional Emploi Formation et orientation Professionnelle *CARIF OREF : Centre Accueil Ressources et Information sur la Formation – Observatoire Régional Emploi Formation * CLEFOP : Comités Locaux Emploi, Formation et Orientation Professionnelle

** Service Public Régional de l'Orientaion



Le schéma d'accessibilité numérique 2023-2025



Avis adopté le 13 décembre 2022
Jacques Bordron, Président de la commission

En préambule, le CESER pose une précaution d'ordre général sur **le phénomène de dématérialisation, qui met certains publics en difficulté (cf. Rapport « Agir contre l'illectronisme en Pays de la Loire »)** et risque de créer ou d'amplifier leur exclusion. Il encourage la Région, à chaque fois que c'est possible, à donner la priorité à l'accueil humain, et à prévoir systématiquement la possibilité de s'adresser à un accueil physique pour celles et ceux pour qui ce serait nécessaire.

Le CESER salue les initiatives déjà prises par la Région en faveur de l'accessibilité numérique ainsi que ses engagements pour les années à venir et communiquer sur ses actions. Il fait également **des propositions d'actions complémentaires issues de son étude « Agir contre l'illectronisme en Pays de la Loire »** :

- Encourager l'utilisation de la méthode FALC (Facile à lire et à comprendre) pour la refonte ou la création des sites internet ou intranet en partant des besoins des usagers en situation d'illectronisme pour construire des architectures de site simplifiées
- Adapter les outils numériques aux stagiaires de la formation professionnelle en situation de handicap en adaptant les outils : commandes vocales, grossissement, etc
- Prolonger le schéma accessibilité numérique en appliquant la Préconisation « La Région ambassadrice ». La Région est en effet porte-parole : par son poids politique, économique et social, elle peut soutenir et faire des propositions à l'État et aux autres acteurs pour améliorer la qualité de vie des populations sur son territoire.

La Stratégie Régionale Emploi Formation et Orientation Professionnelles (SREFOP) 2023-2028



Avis adopté le 17 octobre 2023
Jacques Bordron, Président de la commission

Le CESER porte un avis positif sur la SREFOP 2023-2028, adopté par l'exécutif régional, qui tient compte des évolutions à venir. Le pilotage et la gouvernance sont maintenus, en intégrant la mise en place de France Travail et **en consolidant la place des 18 CLEFOP**.

Pour répondre aux enjeux identifiés, la SREFOP propose de décliner cinq ambitions pour lesquelles une centaine de propositions est faite. Bon nombre d'entre elles rejoignent les préconisations de la contribution du CESER citée précédemment : la prise en compte de l'illectronisme et la montée en charge du Conseil en évolution professionnelle, par exemple. Le CESER salue également la poursuite du travail des dialogues sectoriels, au sein desquels l'approche « filières » est menée en concertation avec un grand nombre d'acteurs.

Le CESER rappelle, comme indiqué dans sa contribution d'octobre 2022, que l'État et la Région ont un rôle majeur à jouer pour accompagner les jeunes dans leur parcours de vie et leur donner des perspectives d'avenir. C'est pourquoi il invite, à nouveau, à appliquer à cette politique publique la « clause d'impact jeunesse » qui consiste à l'accompagnement d'une étude de son impact sur les jeunes. Enfin, le CESER note avec satisfaction que plusieurs de ses rapports (Métiers en tension, Agir contre l'illectronisme en Pays de la Loire, JeunesseS : Pouvoir de dire, Pouvoir d'agir, Évolution du rapport au travail : quels constats et quelles incidences en Pays de la Loire ?) sont cités dans la SREFOP et ont contribué à sa rédaction.

Je ne décroche pas, je me construis !

Bâtir ensemble les conditions de garantie des chances : prévention, intervention et remédiation du décrochage scolaire en Pays de la Loire



Rapport adopté le 18 décembre 2023
Aldo Foschia, Rapporteur

Le CESER des Pays de la Loire avait déjà réalisé une étude sur cette thématique en 2015 : « Un enjeu de société : Lutter contre le décrochage scolaire », en réponse à une saisine du Président de Région. 8 ans plus tard, si ses analyses sont toujours pertinentes, et ses préconisations toujours d'actualité, des éléments nouveaux sont apparus : conséquences des confinements sur la vie des jeunes, pression accrue sur l'orientation, politique volontariste de lutte contre le décrochage de la Région.

Axe 1 – Favoriser le bien-être à l'école des jeunes d'aujourd'hui

Le CESER invite la Région à soutenir financièrement les associations dans leur travail de lutte contre le décrochage scolaire en privilégiant les têtes de réseau. Le CESER plaide également pour faire de la santé et du bien-être des jeunes une priorité en créant par un co-financement Agence Régionale de Santé / Région / fonds européens, un dispositif itinérant pour aller à la rencontre des familles avec des personnes formées en santé mentale. Enfin, pour mieux se connaître pour mieux se comprendre, le CESER suggère à la Région d'utiliser les contributions des jeunes qu'elle a recueillies lors des événements « Big bang de la jeunesse » et « La Promotion ». Le matériau collecté permettrait de réaliser des capsules vidéo destinées aux adultes accompagnateurs permettant d'approfondir des codes de vie des publics auxquels ils sont confrontés.

Axe 2 – Accompagner au mieux les parcours atypiques

Le CESER suggère d'utiliser les briques de service de MonOrdreAulycée et du futur espace numérique de travail pour faire mieux connaître les structures et dispositifs (Missions locales, CIO, service civique...) auprès des jeunes. D'autre part, il invite la Région à faire évoluer les conditions pédagogiques pour répondre aux besoins des jeunes d'aujourd'hui en soutenant le droit à l'expérimentation : micro-lycées, espaces de respiration au sein des lycées, partenariats entre établissements, passerelles entre enseignement général / professionnel, lycée / apprentissage, etc.). Enfin, le CESER souhaite donner une vraie place aux parcours non linéaires, au moyen de témoignages inspirants de jeunes ayant vécu cette situation, d'élèves ayant rencontré des difficultés puis ayant réussi et qu'ils deviennent « Ambassadeurs des parcours non convenus ».

Axe 3 – Tenir compte du milieu de vie des élèves

Le CESER préconise de réaliser, en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs qui travaillent à favoriser la persévérance scolaire, un guide sur les signaux du décrochage scolaire à destination des parents et l'expérimentation d'une Maison des Parents dans le cadre d'un soutien à la parentalité. De plus, un accompagnement global des jeunes sur le temps long (de l'accompagnement social jusqu'à l'insertion) doit être favorisé.

IMMERSION DANS LES TERRITOIRES

50% des auditions sur le terrain pour une meilleure appréhension des situations



Rencontre de Metallik Vallée / École de production Sud Mayenne. Le 18 avril 2023



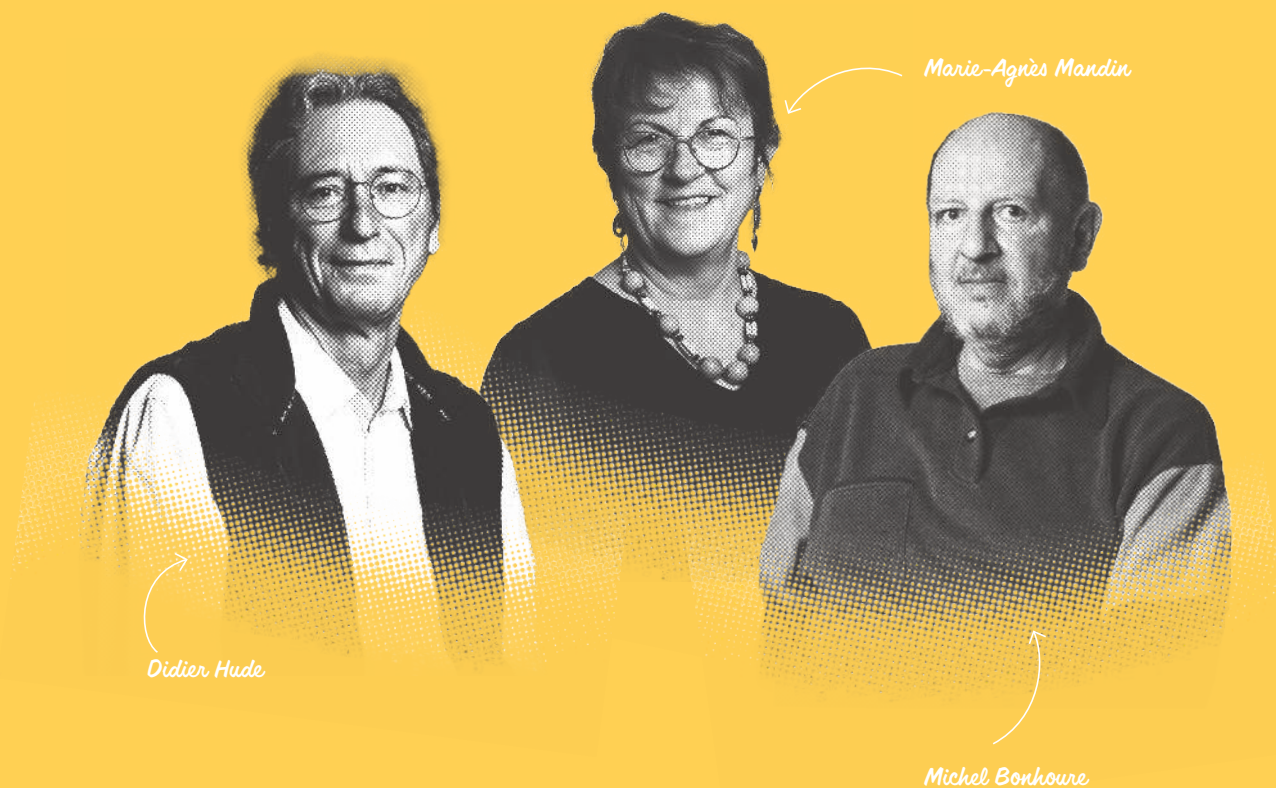
Rencontre avec les Apprentis d'Auteuil Bouguenais le 16 mai 2023



URMA (Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat) Maine-et-Loire le 16 mars 2023

Commission

**CULTURE – PATRIMOINE – SPORT – TOURISME
VIE ASSOCIATIVE**



BUREAU DE LA COMMISSION :

Didier Hude (FSU), Président (mandature 2018-2023)

Michel Bonhoure (Pôle de coopération des filières culturelles), Vice-président

Marie-Agnès Mandin (CPME), Secrétaire

LES MEMBRES TITULAIRES :

Aurélien Allaizeau (Chambre régionale de métiers)

Anne cordier (Comité régional olympique et sportif)

Véronique Croué (Fédérations régionales professionnelles et associatives du secteur du tourisme)

Nicole Hébert (Délégation régionale de la Demeure historique)

Marie-Laure Hermouet (CGT)

Thierry Hubert (CFDT)

Pasquale Moreau (CFDT)

Jean-Yves Morineau (CGT-FO), mandat 2019-2022

Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs

(SRDTL) – 2022–2028



Contribution adoptée le 19 janvier 2022
Didier Hude, Président de la commission

Le tourisme représente une part conséquente de l'économie ligérienne avec 6,3% du PIB régional (en 2019). Dans le cadre de la révision du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL), la Région des Pays de la Loire a mené une concertation fin 2021, à laquelle le CESER a participé sous la forme d'une contribution.

Le CESER estime nécessaire que le SRDTL puisse assurer une cohérence globale de l'activité touristique sur tout le territoire, veiller à l'équité territoriale dans les différents schémas et plans d'aménagement en s'appuyant sur le rôle d'ensemblier de la Région et mobiliser de manière concertée les compétences

« tourisme » régionales et départementales, des acteurs sociaux et privés.

Le CESER invite la Région à prendre appui sur les fonds européens. Il est également favorable à la déclinaison d'une thématique tourisme, patrimoine et culture, intégrant aussi la problématique du développement durable et souligne l'importance du droit aux vacances.

Enfin, le CESER propose à la Région d'agir sur des outils de financement et de formation pour accompagner durablement l'ensemble du secteur touristique profondément touché par la crise depuis deux ans.

Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs

(SRDTL) – 2022–2028



Avis adopté le 22 mars 2022
Didier Hude, Président de la commission

Cet avis est rendu après l'adoption par le Conseil régional de son nouveau schéma de développement du tourisme et des loisirs.

Le SRDTL intègre de nombreuses préoccupations des professionnels du tourisme : le soutien au tourisme d'affaires, la valorisation des métiers, l'accompagnement des acteurs de la filière au niveau économique, à la professionnalisation et à l'innovation ou encore à l'appropriation du tourisme durable. **Le CESER rejoint la Région sur la nécessité de déployer des actions à destination des clientèles, visant à diversifier leurs provenances, favoriser une meilleure répartition des flux touristiques sur l'ensemble du territoire et sur toute l'année, ainsi qu'une réflexion sur l'offre de transport pour accéder plus facilement aux sites (dernier kilomètre, intermodalité...).**

Alors que la jeunesse est une priorité du mandat régional, le CESER constate l'absence de dispositifs

spécifiques en faveur du tourisme pour les jeunes.

De plus, dans un contexte de précarité grandissante, **le CESER incite la Région à une meilleure prise en compte de l'ensemble des publics** dont les personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie, ainsi que les seniors. Cette attention pourrait se traduire par une évolution budgétaire consacrée au fonctionnement. Des propositions en ce sens ont déjà été formulées en octobre 2020 dans le rapport du CESER « Des vacances pour toutes et tous. Quel avenir pour le tourisme social en Pays de la Loire ? ».

En Pays de la Loire, le partage de la compétence tourisme entre les différents niveaux de collectivités et l'État nécessite une meilleure articulation des initiatives privées et publiques sur l'ensemble du territoire. C'est le souhait de la Région. Le CESER partage cette stimulation du « **travailler ensemble** ».

La stratégie culturelle et patrimoniale régionale



Avis adopté 13 décembre 2022
Didier Hude, Président de la commission

Tout en partageant les ambitions régionales, le CESER estime indispensable de leur associer les exigences d'une culture réflexive et de mise en débat, qui innove et est ouverte aux esthétiques et aux diversités culturelles.

La culture pour rassembler

La Région affiche la volonté de faire des Pays de la Loire une terre de grands événements culturels. Le CESER l'invite à **mettre en valeur les cultures et les patrimoines locaux** (matériel, immatériel, environnemental) à l'occasion d'événements.

La culture pour découvrir

La Région souhaite soutenir la création et la diffusion culturelles dans les territoires dans le cadre du dispositif « Région Médicis ». Le CESER appelle à la vigilance sur la conservation des lieux actuels et

souligne l'importance de prendre en compte la diversité des expressions artistiques et de **maintenir le soutien à la création ligérienne**. De plus, sur la volonté régionale de soutenir la diversité des acteurs culturels qui animent le territoire par « de nouveaux dispositifs plus adaptés », cela ne doit pas se traduire par une concentration des moyens sur quelques grands opérateurs régionaux.

La culture pour rayonner

Le CESER rejoint la Région dans sa volonté de soutenir et de valoriser la filière du cinéma à travers **l'ambition « Terre de cinéma » pour promouvoir un grand secteur d'excellence en Pays de la Loire**. Cependant, il s'interroge sur les nouveaux studios de production qui relèvent d'une dimension économique affirmée. La production doit avoir recours à la mobilisation de crédits spécifiques, non imputés au budget culturel.



Patrimoines ligériens

Dynamiques d'un héritage commun face aux mutations



Rapport adopté le 13 décembre 2022
Nicole Hebert, Rapporteure

Les Pays de la Loire se caractérisent par un patrimoine très diversifié, naturel, culturel et bâti. À l'horizon 2050, le patrimoine ligérien sera confronté à deux enjeux cruciaux : une forte croissance démographique et un environnement naturel en pleine modification. Pour le CESER, ces (r)évolutions nécessitent une réflexion à la fois sur l'avenir du patrimoine existant et sur une nouvelle appréhension de ce que serait un patrimoine régional à cette époque.

Zoom sur quelques préconisations

Politiques publiques

Le patrimoine, compétence partagée entre l'État et les collectivités territoriales, est soumis à une complexité législative et à des normes ministérielles contradictoires qui affectent l'action patrimoniale. Le CESER propose d'intégrer le patrimoine sous toutes ses formes (matériel, immatériel, environnemental) dans une politique régionale concertée entre l'État, la Région et les autres collectivités permettant d'assurer des financements pérennes.

Articulation patrimoine et tourisme

Le patrimoine contribue à la qualité de vie, à l'attractivité territoriale et à l'activité touristique. À ce titre, de nombreux acteurs (publics, privés, associations, habitants...) et experts (universitaires, historiens, environnementalistes, paysagistes, architectes...) interviennent dans l'action patrimoniale. Pour le CESER, ces différentes compétences doivent être associées au moyen d'une large concertation locale afin d'établir, au niveau intercommunal, un diagnostic patrimonial.

Actions éducatives et patrimoines

De nombreuses initiatives existent dans le milieu scolaire et extrascolaire pour faire découvrir les patrimoines. Pour le CESER, elles mériteraient d'être généralisées et diversifiées auprès de tous les scolaires, des apprentis, des enseignements agricoles et des Ligériens. Ainsi, le CESER propose à la Région de concevoir avec le Pôle patrimoine régional un programme d'actions éducatives et aussi de contractualiser, en particulier avec le Rectorat, un programme permanent d'actions éducatives.

Impact des changements climatiques sur les patrimoines

L'environnement naturel est en pleine modification : redéfinition du trait de côte, ressources en eau, gestion du foncier, mutations agricoles, gestion de l'énergie... C'est pourquoi le CESER propose d'ajouter une vision « patrimoines » dans les travaux du GIEC régional afin d'étudier et d'anticiper les répercussions des bouleversements climatiques sur les patrimoines.

Archivage et collectage

L'archivage et la compilation de données sur des supports matériels comme immatériels concernent tous les patrimoines. Ainsi, le CESER propose de soutenir l'investissement numérique (logiciel et matériel) ainsi que les formations sur le numérique et le collectage (spécifique au patrimoine immatériel) pour les bénévoles et les professionnels des associations.

IMMERSION DANS LES TERRITOIRES

Impact des évolutions démographiques et des changements climatiques sur les patrimoines

17 structures auditionnées :



Patrimoine matériel

Conservateur en chef honoraire du patrimoine, La Demeure Historique, Conservatrice régionale des Monuments historiques et Responsable de l'observation culturelle du territoire à la DRAC, Pôle Patrimoine des Pays de la Loire.



Patrimoine immatériel

Centre d'histoire du travail, Centre Minier de Faymoreau, Luthière et Maître artisan des métiers d'Art représentante de la Chambre des métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire, Maison des Hommes et des techniques, Office pour le patrimoine culturel immatériel.



Patrimoine environnemental

Association des Parcs et Jardins des Pays de la Loire, Estuarium.



Collectivités

Commune de Sainte Suzanne (Mayenne), Conseil départemental de la Vendée, Isabelle Leroy, Vice-présidente du Conseil régional en charge notamment de la Culture, Sud Vendée Tourisme, Ville des Sables-d'Olonne, Ville du Mans.





Des vacances pour toutes et tous – Quel avenir pour le tourisme social en Pays de la Loire ? 9 mars 2023

Le colloque, organisé en partenariat avec l'UNAT, a rassemblé plus de 150 acteurs du tourisme en présence de **Franck Louvrier**, Vice-président de la Région Pays de la Loire en charge de l'économie et du tourisme, de nombreux élus départementaux, communaux et d'EPCI, d'agences régionales et départementales en charge du tourisme, de professionnels du tourisme social et du tourisme en général, d'acteurs du départ en vacances (acteurs sociaux, CAF, Comité social et économique, etc...). Les intervenants comme le public ont largement débattu des problématiques que traversent la filière du tourisme (difficulté de recrutement et d'hébergement des saisonniers, fidélisation des salariés, formation du personnel...) et témoigné de solutions mises en place dans les territoires.

1 Table ronde

« Le tourisme social et solidaire, une filière professionnelle à valoriser »

INTERVENANTS :

David Cluzeau,
Délégué général de Hexopée
Séverine Liothier,
Chargée de formation chez GNI-GHR Grand Ouest
Corinne Grégoire,
Référente Saisons pour la CFDT Maine et Loire
Benjamin Bouvier,
Responsable Accueil-hébergement au camping
Le Grand Corseau (La Barre-de-Monts)
et délégué CGT
Franck Louvrier,
Vice-président de la Région des Pays de la Loire
en charge de l'économie et du tourisme,
Maire de la Baule
Alexandre Huvet,
Président de Challans Gois Communauté
Robert Dufour,
Directeur du CFA des métiers du Sport,
de l'Animation et du Tourisme.

2 Table ronde

« Le tourisme social et solidaire au service des territoires tout au long de l'année : partenariats avec les collectivités »

INTERVENANTS :

Lilian Nobilet,
Directeur du CSE Michelin
Carole Charuau,
1^{re} Adjointe, Déléguée Enfance-Jeunesse de la
Mairie de l'Île d'Yeu
Maixent Genet,
Vice-Président de l'UCPA
Martial Gombert,
Trésorier de La Ligue de l'enseignement - FAL 44
Ali Rebouh,
3^e Adjoint, Délégué aux Sports de la Mairie de
Nantes
Olivier Bernard,
Directeur du Château de la Turmelière
Françoise Fardeau,
Conseillère municipale de la Mairie
d'Orée-d'Anjou.



Extrait des expressions

Franck Louvrier

« Dans des moments politiques un peu intenses, c'est agréable d'avoir une instance de stabilité comme le CESER qui réfléchit sur le fond. La vie politique n'est pas uniquement de l'agitation, c'est d'abord et avant tout du travail de fond et heureusement que les CESER sont dans notre structure de vie politique et quotidienne car ils permettent parfois de ne pas s'évader sur une simple posture ou une simple agitation. C'est l'une des missions du CESER d'être sur la prospective et notamment sur le tourisme social. »

Véronique Croué, Présidente de l'UNAT, Conseillère du CESER Pays de la Loire

« Les structures du tourisme social et solidaire sont ancrées au sein des territoires et travaillent main dans la main avec les communes. Ces structures font vivre la commune et permettent d'apporter des services aux habitants locaux qui ensuite accueillent des vacanciers sur des périodes identifiées. L'objectif de ces structures n'est pas le profit et s'il y en a, il est redistribué pour l'outil de travail (entretien des structures, mise aux normes des équipements...). »

Sophie Descarpentries, Rapporteuse de l'étude « Des vacances pour toutes et tous. Quel avenir pour le tourisme social en Pays de la Loire ? »

« Les saisonniers qui logent chez l'habitant rejoignent une des valeurs du tourisme social : la mixité des publics. Cette mixité est au cœur des lieux d'accueil, des activités proposées et dans l'ADN des acteurs qui œuvrent dans ce type de tourisme : collectivités, institutions comme la CAF, associations, universités, entreprises. »

Stratégie régionale sportive



Contribution adoptée le 21 mars 2023
Didier Hude, Président de la commission

Le CESER souhaite attirer l'attention de la Région sur des enjeux structurants pour le sport ligérien, qui vont au-delà des trois axes prévus par la Région pour sa future stratégie. Il entend également souligner quelques points de vigilance.

Le Projet sportif territorial des Pays de la Loire témoigne de la volonté de **relancer la pratique sportive du plus grand nombre et d'assurer sa continuité**. Le CESER partage cet objectif et également le bienfondé des programmes du plan régional Sport, santé bien-être. Cet accompagnement de la pratique et de son développement implique de **porter une attention à la réduction des déséquilibres territoriaux**.

En ce qui concerne les équipements et lieux de pratiques, la Région a un rôle de soutien, de stratégie et d'innovation pour les valoriser, les entretenir ou les aménager. De nouveaux enjeux, en particulier énergétiques, impactent durablement les pratiques sportives au quotidien. La montée en puissance des pratiques sportives non fédérées vient aussi percuter les logiques et principes d'aménagement.

Les **projets éducatifs de territoire** favorisent l'inclusion de tous les enfants dans les temps scolaires et

périscolaires et l'intergénérationnel. Pour le CESER, ils constituent **des outils vertueux lorsqu'ils sont élaborés avec tous les usagers** : familles, jeunes, acteurs éducatifs, associations d'éducation populaire, clubs sportifs...

Au niveau du soutien sportif de haut niveau, Le CESER estime qu'après avoir pris en compte les propositions des cinq groupes de travail départementaux, la Conférence régionale des financeurs peut inciter à un système de mutualisation de tous les fonds mobilisables. Une attention particulière doit être portée afin **d'éviter toute exclusion de sports aux moindres retombées médiatique**.

Enfin, en 2023, la Coupe du monde de rugby a fourni l'occasion d'accueillir des matchs en Pays de la Loire. D'autres grands événements médiatiques, populaires et aux retombées économiques, marquent cette période : Vendée Globe, 24 Heures du Mans, Internationaux d'équitation, de sports en salle, cyclisme... mais, ne doivent pas faire oublier les défis du quotidien qui reposent largement sur le tissu associatif et les soutiens publics de proximité.





Patrimoines ligériens

Dynamiques d'un héritage commun face aux mutations – 8 novembre 2023

Le colloque a rassemblé plus de 80 professionnels et acteurs de patrimoines privés, publics et d'élus régionaux avec la participation d'**Isabelle Leroy**, Vice-Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire. Ce colloque, organisé en écho du rapport du CESER « Patrimoines ligériens. Dynamiques d'un héritage commun face aux mutations » s'est articulé autour de trois tables rondes.

1 Table ronde « Le patrimoine environnemental, un bien commun : usages pluriels, gouvernance, pour un avenir à long terme »

INTERVENANTS :

Bruno Daval, Directeur du Parc naturel régional de Brière
Mona Garandel, Responsable du service Forêt de l'agence Pays de la Loire de l'Office national des forêts
Claire Giraud-Labalte, Historienne de l'art et du patrimoine, Vice-présidente du Conseil scientifique et professionnel de la Mission Val de Loire.

2 Table ronde « Le patrimoine matériel : politiques publiques, stratégies de rénovation, changements de regards »

INTERVENANTS :

Olivier Bernard, Directeur du Château de la Turmelière
Laurent Blanchard, Chef du service Patrimoine du Département de la Vendée
Gabriel Turquet de Beauregard, Architecte des bâtiments de France à la Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire (DRAC).

3 Table ronde « Le patrimoine culturel immatériel : collecte, conservation, transmission, appropriation »

INTERVENANTS :

Philippe Boisseleau, Directeur de l'Office pour le patrimoine culturel immatériel,
Didier Hude, Conseiller en art dramatique et metteur en scène
Séverine Misset, Présidente du Centre d'histoire du travail.

Extrait des expressions

Isabelle Leroy

« Je suis ravie que le CESER se soit emparé de cette question du patrimoine. Le patrimoine n'est pas poussiéreux : c'est un vrai enjeu, une vraie nécessité, pour relever ensemble les défis de demain et construire l'avenir. Le rapport que vous avez produit est consacré à tous les types de patrimoine et il interroge la manière dont on peut se l'approprier au service de notre société, au service du bien commun. À la Région nous avons pleinement conscience de cette diversité des patrimoines, qu'il faut accompagner. Nous sommes attachés à la promotion de notre patrimoine, un patrimoine vivant, un héritage collectif. »

Laurent Blanchard

« Comme le dit Paul Chemetov : transformer c'est conserver, et conserver c'est transformer. Les intérêts du patrimoine font que dans une société on a envie de le conserver, par exemple pour sa beauté, parce qu'il nous situe dans l'histoire et le temps long... Mais il y a un autre aspect : l'usage. Il apporte le consentement à l'effort d'investissement. La question n'est pas nouvelle. »





Bord de Loire - Champtoceaux



Claire Giraud-Labalte

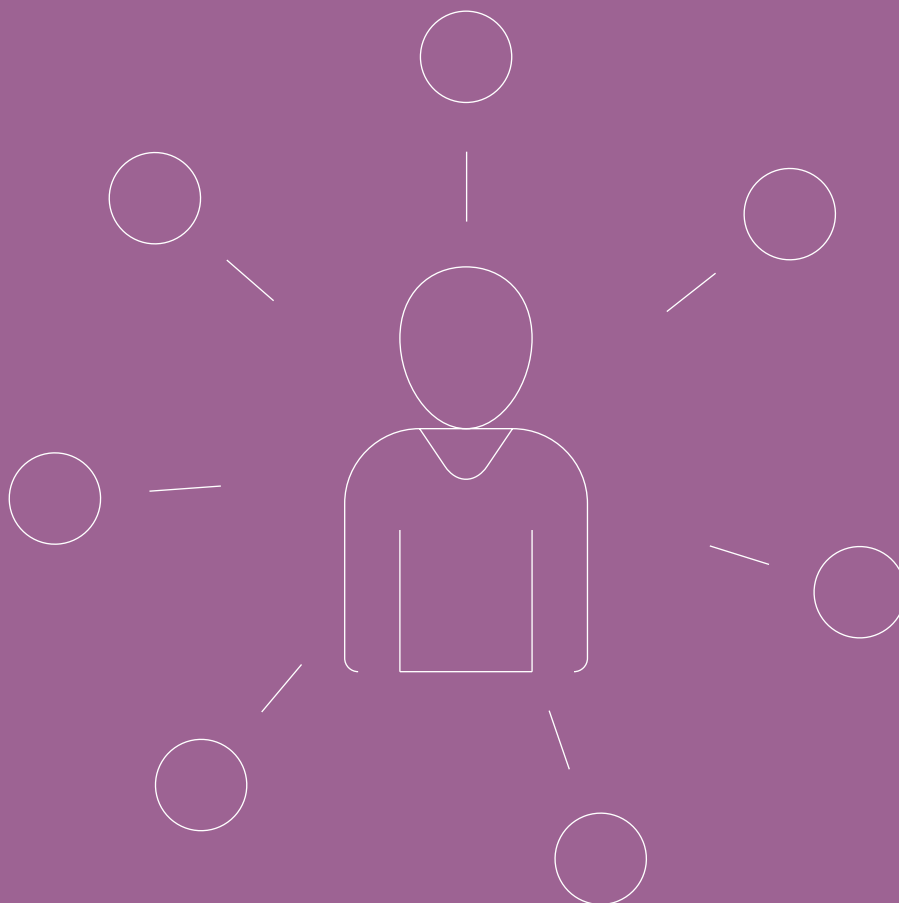
« On peut parler des défis actuels qui menacent le patrimoine, mais le patrimoine peut être également une réponse face à ces défis. Au niveau de l'Europe, la Stratégie du patrimoine culturel en Europe pour le 21^e siècle fait un travail sur la convergence entre la dimension sociale, celle de développement territorial et économique, et celle de la connaissance. Cela permet de favoriser une approche intégrée du patrimoine. Beaucoup d'État membres travaillent sur le changement climatique et le développement durable, mais en partant de la culture, du patrimoine, et du paysage. »

Philippe Boisseleau

« Le patrimoine immatériel c'est aussi l'oral, les traditions, la mémoire collective, les pratiques, les expressions, les savoir-faire, etc. Pour les savoir-faire, la captation vidéo des gestes est utilisée à des fins de transmission et elle indexé dans des données. Au-delà du geste c'est le récit de vie de l'artisan qui devra être également conservé dans les archives. »

Les groupes de travail transversaux

Le groupe de travail transversal permet de réunir des conseillères et des conseillers, issus des différentes commissions, afin d'élaborer un rapport sur une thématique spécifique, sous la houlette d'un pilote du projet. Le groupe de travail est donc transversal à différentes commissions. Il s'agit pour le groupe de travail de travailler en mode projet, avec une approche innovante, permettant de rompre le travail en silo. Le groupe de travail est temporaire.



Pilote du groupe de travail :

commission « Infrastructures - Déplacements - Télécommunications - Énergies »

Commissions membres du groupe de travail :

« Économie - Emploi - Recherche - Innovation », « Infrastructures - Déplacements - Télécommunications - Énergies », « Aménagement du territoire - Cadre de vie »

Un aéroport pour répondre aux besoins du Grand Ouest

Comment prendre en compte une situation en évolution ? Quelle protection des riverains face au bruit ?



Rapport adopté le 29 juin 2021
Patrice Pollono, Rapporteur

Le CESER contribue une nouvelle fois au débat en élaborant deux contributions sur l'aéroport Nantes-Atlantique. Ces consultations locales concernent la révision du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) pour la période 2020-2024, et la restriction d'exploitation de la plateforme aéroportuaire entre minuit et 6h. À cette occasion, le CESER réactualise sa contribution de 2019 « Quel aéroport pour répondre aux besoins du Grand Ouest ? »

Un impératif : diminuer et compenser les nuisances

De récentes études confirment les effets néfastes du bruit sur la santé, en particulier sur les systèmes endocriniens et cardiovasculaires, avec dans certains cas des surmortalités constatées dans les populations exposées. Dans ce contexte, **le CESER regrette que le projet de PPBE ne se fixe pas pour objectif la diminution des nuisances pour tous les riverains.** Il déplore également la date tardive (2022) de démarrage prévu des travaux et de financement du réaménagement de l'aéroport (allongement de la piste, installation de l'ILS).

Cependant, le CESER souligne que la réduction du bruit et d'émissions de polluants passe aussi par le progrès technologique, générateur de performances des avions. Ainsi, **il souhaite que l'État introduise une modulation de la taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA) selon les performances acoustiques des aéronefs.** Pour lui, Nantes-Atlantique doit être précurseur sur ces innovations en incitant au renouvellement des flottes, tant par l'enjeu que représente le réaménagement aéroportuaire à proximité de l'agglomération que par l'ancrage territorial de la filière aéronautique portée par Airbus.

Par ailleurs, les travaux d'insonorisation des habitats et des collectivités riveraines financés par la TNSA, versée par les compagnies aériennes, est en forte baisse. Pour le CESER, **la nécessité du soutien financier complémentaire de l'État est donc accentuée par la crise.**

Instauration d'un couvre-feu entre minuit et six heures

Le CESER considère qu'au vu des conséquences en matière d'emplois et d'activité économique, **l'adoption d'un couvre-feu, entre minuit et six heures, limité aux vols programmés est un compromis raisonnable.** En effet, la possibilité de retour des avions sur leur base est une nécessité pour les compagnies et pour les passagers, en cas de retard de vols. Le couvre-feu est aussi une mesure propice à garantir au maximum la tranquillité des riverains sur une plage horaire nocturne. En outre, la société civile organisée souligne l'importance de **conserver une attractivité pour les compagnies basées à Nantes Atlantique**, et l'impératif de répondre aux besoins de dessertes aériennes du territoire.



©V. Joncheray

Pilote du groupe de travail :

commission « Économie – Emploi – Recherche – Innovation »

Commissions membres du groupe de travail :

« Infrastructures – Déplacements – Télécommunications – Énergies », « Éducation – Formation tout au long de la vie – Métiers de demain », « Culture – Patrimoine – Sport – Tourisme – Vie Associative »

Saisine régionale

L'emploi / les métiers en tension

*Contribution adoptée le 11 octobre 2021*
Stéphane Galibert, Rapporteur

Devant la situation inédite de difficultés de recrutement, la Présidente de la Région a saisi le CESER qui a élaboré en urgence, une contribution construite autour de cinq axes déclinés en 45 actions spécifiques, opérationnelles et expérimentales.

Des pistes concrètes en réponse à la pénurie de main-d'œuvre

Le CESER propose de conforter les démarches de proximité et les initiatives pratico-pratiques et innovantes qui pourraient être expérimentées et déployées, à l'échelle territoriale, via les CREFOP*, CLEFOP**, CARIF-OREF***, Conférences des acteurs de la formation. L'ensemble des opérateurs de la formation pourrait aussi être incité à agir de manière concertée, dans une logique de continuum.

Simplifier la mise en œuvre des financements des parcours de formation

La société civile suggère d'intégrer davantage de souplesse et de réactivité dans l'utilisation des financements des parcours de formation, en fléchant les fonds vers les métiers en tension et en simplifiant leur accès. En outre, il propose de favoriser des formations courtes mais certifiables par blocs de compétences.

Repenser les pratiques de recrutement et appréhender le post-recrutement : former et accompagner les employeurs, les managers et les salariés

Le CESER propose à la Région d'expérimenter une « Maison du recrutement » dans les bassins d'emplois, adossée aux structures existantes localement, en lien avec les chambres consulaires, les entreprises et tous les acteurs de l'écosystème économique. L'objectif de cet espace étant d'apporter des conseils et un accompagnement sur mesure aux employeurs, aux candidats et aux salariés, dans le cadre de leurs démarches de recrutement.

Agir sur l'attractivité et lever les freins à l'emploi

Certains métiers souffrent d'une image dégradée et/ou dévalorisée voire de méconnaissance, notamment par les jeunes. Pour cette population, le CESER invite à mener des actions de sensibilisation et de découverte des métiers par des immersions en entreprises, stages de découverte, initiations et témoignages dans les établissements scolaires. D'autre part, il s'avère nécessaire d'agir sur les freins périphériques à l'emploi en facilitant les déplacements domicile-travail, l'accès au logement (pour les salariés et les saisonniers), la garde d'enfants et l'articulation des temps de vie (crèches en entreprises et à horaires décalés, structures itinérantes...).

*CREFOP : Comité Régional Emploi Formation et Orientation Professionnelle

**CLEFOP : Comités Locaux Emploi, Formation et Orientation Professionnelle

***CARIF OREF : Centre Accueil Ressources et Information sur la Formation – Observatoire Régional Emploi Formation

MÉTHODOLOGIE**Du sur-mesure, au plus près du local****Réalisation d'un diagnostic sur les freins au recrutement des salariés**

Analyse des pénuries de main-d'œuvre à travers les mutations et les transitions en cours et à venir dont l'évolution du rapport au travail, et du monde du travail.

**Recherche d'actions spécifiques, concrètes et opérationnelles**

En fonction de la diversité des territoires, des bassins d'emplois, des viviers de personnes recherchées, des publics, en s'intéressant tout particulièrement aux plus éloignés de l'emploi mais également aux autres franges de la population (jeunes, seniors, familles monoparentale, migrants...).



Stéphane Galibert auditionné par le Conseil Économique Social Environnemental (CESE), pour présenter les préconisations du CESER Pays de la Loire. Paris le 20 octobre 2021

Pilote de la contribution :

commission « Éducation – Formation tout au long de la vie – Métiers de demain »

Commissions parties prenantes :

Les 7 commissions du CESER ont contribué au regard de leurs thématiques propres

Jeunesses

Pouvoir de dire, pouvoir d'agir



Contribution adoptée le 21 juin 2022

Géraldine Béalu, Florence Lacaze, Rapporteuses

La Présidente de Région a saisi le CESER sur « la cohérence et la lisibilité des politiques jeunesse à l'échelle régionale pour élaborer de nouvelles actions en direction des jeunes ». Le CESER s'est appliqué à répondre aux deux questions de la saisine : quelle forme peut prendre l'application du rôle de chef de file des politiques jeunesse en Pays de la Loire, quelles pistes d'actions pour répondre aux enjeux de jeunesse ? Dans sa contribution, le CESER s'attache non seulement à pointer les difficultés rencontrées par les jeunes en Pays de la Loire, mais aussi leurs réussites, leurs succès et leurs espoirs.

Au fil de ses travaux, le CESER a pu faire le constat d'une majorité de jeunes heureux et passionnés, ce qui ne les empêche pas d'être insatisfaits de certaines évolutions de la société. Ils manifestent néanmoins une incontestable volonté d'engagement.

Préconisations

Elles concernent d'une part, **le chef de file** : il s'agit à la fois de répondre à l'attente d'une Région jouant le rôle d'« assemblée » (au sens de « faire ensemble ») des politiques jeunesse, notamment

en se positionnant officiellement comme chef de file jeunesse sur le territoire régional, de **décloisonner et d'articuler les politiques publiques autour des jeunes**, par exemple en leur donnant dès à présent une place dans les instances existantes.

D'autre part, les préconisations concernant les enjeux liés aux jeunesse en Pays de la Loire consistent tout d'abord à **changer de regard sur les jeunesse**, à leur faire confiance et, par voie de conséquence, à **donner aux jeunes Ligériens un réel pouvoir d'agir** (en favorisant leur accès à l'autonomie, en reconnaissant et valorisant leurs engagements). Il s'agit ensuite **d'accompagner les jeunes dans leur parcours de vie** (hébergement, mobilité, numérique) et de leur donner des perspectives d'avenir, par exemple en renforçant les partenariats entre monde de l'éducation et monde du travail. Enfin, le CESER a identifié comme prioritaire de **prendre soin des jeunesse ligériennes** (prévention santé, accès aux soins), et d'intégrer dans l'action publique toutes les spécificités de jeunesse (handicap, ruralité, jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance, jeunes mères seules...).

IMMERSION DANS LES TERRITOIRES

Une concertation ouverte et transversale visant à mieux cerner la complexité du sujet et à écouter les paroles de jeunes



À l'écoute de la parole des jeunes



Présentation de la contribution à Christelle Morand, Présidente de la Région. Nantes le 5 octobre 2022



Présentation du rapport à la journée « Jeunesse » au CESER





JeunesseS

Pouvoir de dire, pouvoir d'agir

1^{er} février 2023

Le colloque, en présence d'**André Martin**, Vice-président de la Région, Président de la commission « Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation », a réuni 160 institutionnels, élus, associations, professionnels de l'accompagnement, jeunes... Il a permis, à partir de la contribution « JeunesseS : pouvoir de dire, pouvoir d'agir » d'offrir **un espace d'échanges** et de formuler **des propositions concrètes au sein de cinq ateliers thématiques** : associer systématiquement les jeunes dans les politiques publiques ; favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes ; renforcer les moyens d'accès à l'orientation choisi ; améliorer la prévention santé des jeunes et leur bien-être ; Renforcer le partenariat entre le monde de l'éducation et le monde du travail. Les ateliers collaboratifs ont été restitués en plénière, suivie d'une table ronde sur la place des jeunes dans les politiques publiques.



Extrait des expressions

André Martin

« Je souhaite aux jeunes de se tromper, d'ouvrir plusieurs portes avant de trouver la bonne. Pour nous parents, adultes, c'est peut-être stressant, mais c'est formateur. L'orientation c'est aussi un droit à l'erreur. On s'est tous trompés. Pourquoi les jeunes n'auraient-ils pas besoin de faire cette même expérience ? Les erreurs permettent de se construire. »

Fabrice Landry, représentant du Préfet/Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports Pays de la Loire

« Beaucoup d'expériences d'autonomisation des jeunes ont été conduites sur des aspects qui les concernent au quotidien, avec des résultats variables. A travers les différentes phases (participation, représentation dans les instances, aujourd'hui l'engagement), on voit que l'Etat a peiné à trouver une approche globale des jeunes. »

Rowan Cretagne, jeune en service civique

« Covid, nouveau bac... on se sent un peu mis de côté nous les jeunes. Aujourd'hui, ça fait du bien de sentir que des personnes s'impliquent pour les jeunes. Grâce au service civique, je me sens appartenir à la société, je suis acteur de ce que je fais. »





Atelier «Stages»



Atelier « Politiques Publiques »



Florence Lacaze, Vice-Présidente du CESER et co-Rapporteuse de l'étude « La richesse des échanges montre combien les acteurs ligériens sont prêts à se mobiliser sur le sujet des jeunes. J'en retiens l'idée de changer de regard sur les jeunes ; également leur volonté d'être acteurs et actrices, la nécessité de leur donner le temps de l'expérience, en contradiction avec l'immédiateté parfois attendue par les politiques publiques. »

Jacques Bordron, Président de la commission Education Formation du CESER

« Pour faire vivre les six priorités que nous avons identifiées, complétées par les propositions faites en ateliers autour notamment de l'accompagnement, de l'expérimentation, de l'information et du soutien financier, nous sommes convaincus que la Région a un rôle majeur à jouer, soit directement, soit avec d'autres acteurs mais en priorité avec les jeunes pour adapter les politiques publiques aux aspirations des jeunes. »

Majdoulyne Bounif, jeune en service civique

« Très souvent on catégorise les jeunes comme des étudiants alors que beaucoup ne sont pas à l'école, mais se consacrent à autre chose. Il y a des jeunes, pas seulement une catégorie de jeunes. En termes d'orientation, on ne nous laisse pas l'opportunité de découvrir ce que l'on veut faire, de faire un choix vraiment personnel. »

Les CESER de l'Atlantique



Bureau des CESER de l'Atlantique, Jacques Bodreau, Président et Président du CESER des Pays de la Loire, Patrick Caré, Vice-président et Président du CESER Bretagne, Emmanuelle Fourneyron, Trésorière et Présidente du CESER Nouvelle-Aquitaine, Jean-luc Léger, Vice-président et président du CESER Normandie

Les CESER de l'Atlantique, une coopération unique

Héritière d'une histoire initiée en 1987, l'association « les CESER de l'Atlantique » est composée des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine. Ces quatre assemblées consultatives sont constituées des acteurs régionaux représentant les forces vives de la société civile organisée.

Promouvoir la coopération interrégionale

Cette coopération unique en France permet de dialoguer, d'examiner et de proposer des positions communes sur divers sujets à caractère économique, social et environnemental propres aux régions atlantiques. Les études des CESER de l'Atlantique mettent en lumière des défis communs et formulent des préconisations pour renforcer la coopération interrégionale.

Ces études invitent les décideurs à créer les conditions d'un dialogue concerté pour favoriser les synergies et partager les leviers d'un développement équilibré, responsable et durable des régions dans un esprit de cohésion.

Porter une ambition atlantique historique

L'association des CESER de l'Atlantique est animée par une ambition atlantique historique qui traduit une volonté d'assurer la promotion des spécificités et des atouts des régions atlantiques au cœur de l'espace européen. Cette ambition atlantique collective a encore plus sa raison d'être aujourd'hui pour assurer la cohésion économique, sociale et environnementale au bénéfice des régions et faire de l'Atlantique, une porte d'entrée de l'Europe, ouverte sur le monde.

Coopérer pour préparer l'avenir

La réalisation d'études et la participation à des partenariats européens permettent aux CESER de l'Atlantique de partager le point de vue de la société civile organisée sur les orientations et politiques publiques européennes qui touchent à cet espace.

Macro-Région atlantique

une chance à saisir ?



Étude adoptée en octobre 2023 dans les 4 CESER de l'Atlantique
Paul Cloutour, pilote du groupe de travail, CESER des Pays de la Loire
Jean-Pierre Girod, Conseiller du CESER Normandie, et
Brigitte Lavigne, Conseillère du CESER Nouvelle-Aquitaine, co-Rapporteurs

L'étude interroge la pertinence d'une macro-région Atlantique, cadre politique de coopération, pour répondre aux enjeux de développement humain, social, culturel, économique et environnemental de l'espace arc atlantique en mutation, voire en rupture. La question de la macro-région atlantique fait écho à la dernière étude des CESER de l'Atlantique « Une nouvelle dynamique de la façade atlantique – vers un renforcement des coopérations et des synergies interrégionales », de 2020.

Les conditions de réussite dans l'éventualité d'une stratégie macro-régionale Atlantique passe par une :

Volonté politique collective, affirmée, porteuse d'une vision stratégique qui fait sens pour les territoires et les populations atlantiques pour :

- Impulser un projet global co-construit porteur de plus de cohésion sociale et d'équité
- Développer une culture commune du risque
- S'engager pour animer un outil de coopération, le doter de capacités de fonctionnement, garantir sa pérennité et sa transmission
- Porter sur des enjeux majeurs et clairement identifiés : l'eau et le développement d'une énergie décarbonée.

Points de vigilance pour s'assurer de la valeur ajoutée d'une stratégie macro-régionale :

- Coordonner et s'appuyer sur l'existant pour s'assurer de l'articulation entre les différents espaces de coopération, notamment avec la Stratégie Maritime Atlantique
- Neutraliser le risque de logique concurrentielle en s'engageant dans une démarche de coopération renforcée
- Tenir compte des différences structurelles entre les acteurs, des barrières culturelles et linguistiques qui peuvent fragiliser l'efficacité de l'action collective.

Premiers éléments de méthodes et de mise en œuvre :

- Développer des outils de mise en partage pour assurer une veille et engager une démarche prospective à l'échelle atlantique
- S'appuyer sur l'expérience des espaces de coopération en termes de méthodes, outils, pratiques, succès et échecs.

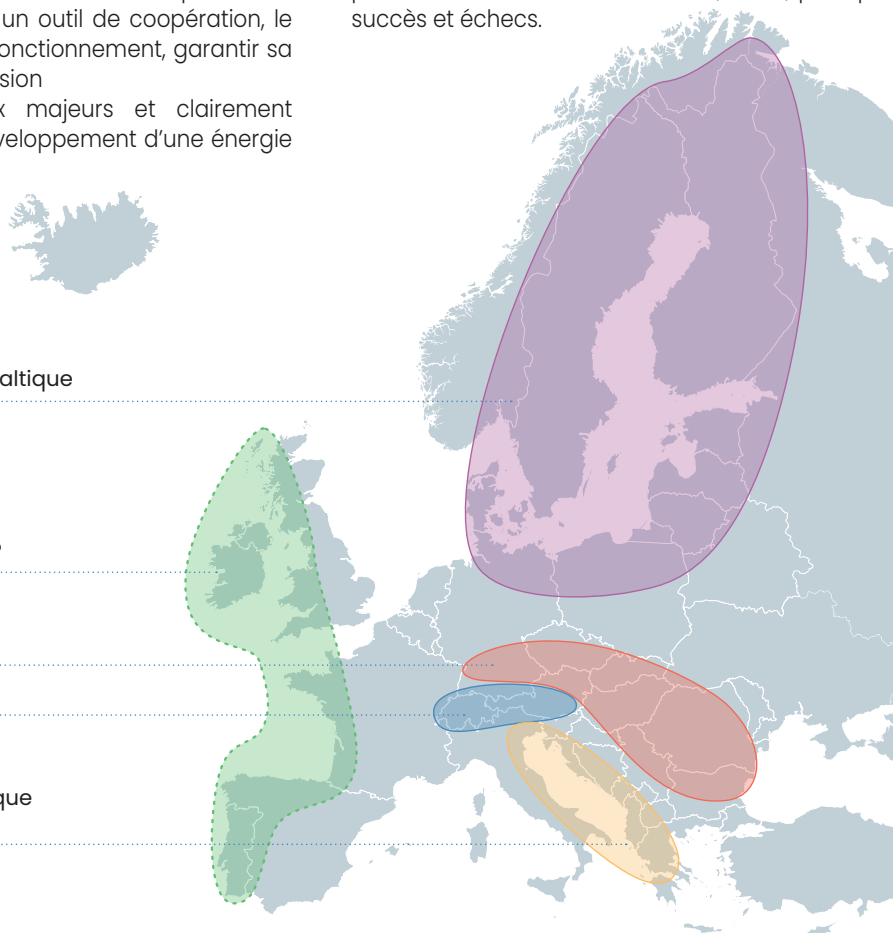
Macro-région de la mer Baltique

Macro-région Atlantique ?

Macro-région du Danube

Macro-région Alpine

Macro-région de l'Adriatique et de la mer Ionienne



10

Le Réseau Transnational Atlantique



De gauche à droite. Le Bureau du RTA : Patrick Caré, Vice-président et Président du CESER Bretagne, Juan Marín Lozano, Vice-président et Président du CES (Comité « Économique Social ») Andalousie, Mercedes Vaquera Mosquero, Présidente du RTA et Présidente du CES d'Estrémadure, Jacques Bodreau, Vice-président et Président du CESER des Pays de la Loire. Bilbao, décembre 2022

Le Réseau Transnational Atlantique (RTA) est une plate-forme de coopération de la société civile dans l'Espace Atlantique. Il a été constitué officiellement le 19 septembre 2003, lors de la première réunion de son organe plénier, le Comité d'orientations.

Ce réseau transnational est constitué des Conseils économiques et sociaux (CES) du Pays Basque, d'Andalousie, de Galice, des Iles Canaries, d'Estrémadure, de Castille et León ; des Conseils Économiques Sociaux et Environnementaux Régionaux (CESER) de Nouvelle Aquitaine, des Pays de la Loire, de Bretagne, de Normandie et de Centre-Val de Loire ; du Forum Oceano au Portugal.

Le RTA a comme principal objectif le développement des coopérations entre les représentants socioprofessionnels de la société civile atlantique afin d'influencer les politiques européennes en faveur de la façade atlantique.

Le RTA a établi une relation de coopération permanente avec la Commission Arc Atlantique (CAA) de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM).

Vers une revision du RTE-T pour l'Espace Atlantique

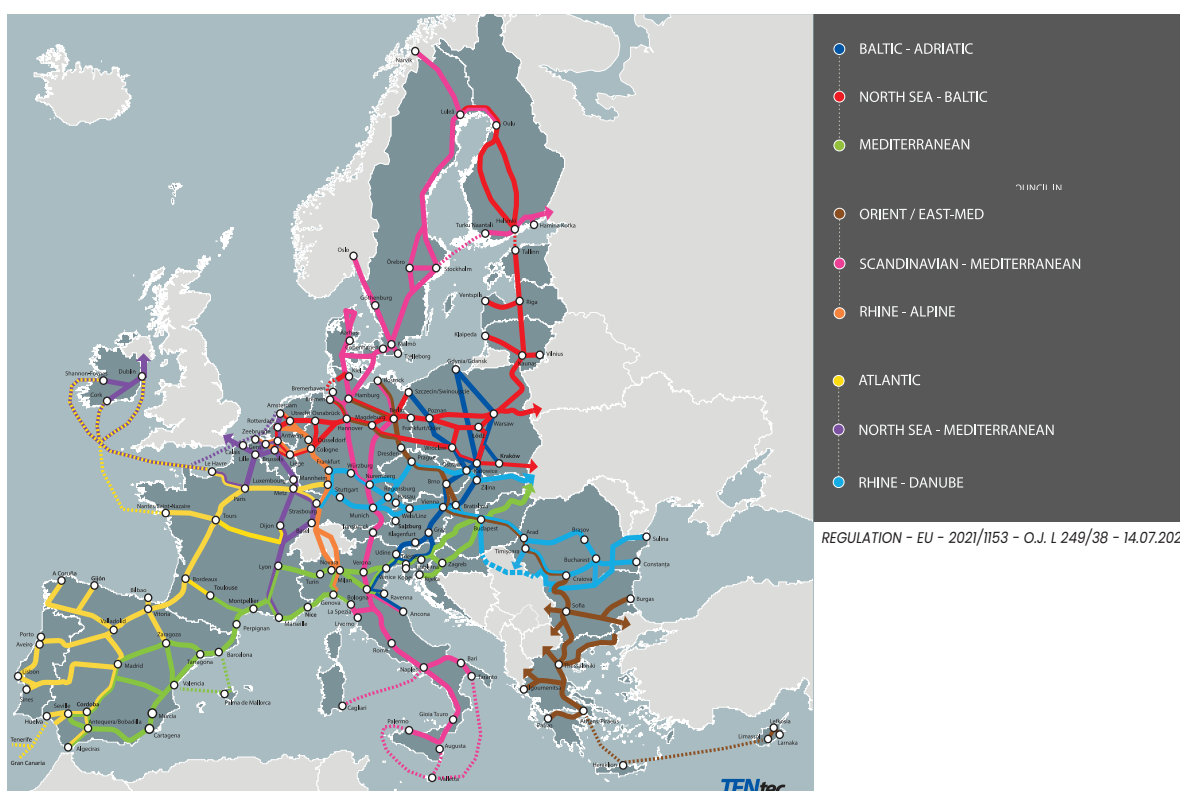
Contribution adoptée en avril 2021

Les évolutions des futures politiques européennes de transports vont impacter la configuration des réseaux de transport, mais aussi les territoires qu'ils irriguent. Pour les régions, membres du RTA, les enjeux sont majeurs car elles sont situées sur le corridor atlantique qui est l'un des neuf corridors multimodaux (rail, route, fluvial) de transports prévus dans le réseau transeuropéen de transport de l'Union Européenne (RTE-T). Ce corridor est crucial car il établit des communications entre les régions du Sud-Ouest et du centre de l'Europe reliant les ports de la péninsule Ibérique, la partie la plus occidentale de la France et le nord de l'Europe. L'espace atlantique européen est aussi connecté au corridor de la mer du Nord ainsi qu'au corridor Baltique, en articulation avec les autres corridors européens et tout particulièrement les liaisons Ouest-Est vers le centre et l'est de l'Europe.

Dans ce contexte, les membres du RTA ont choisi d'être pro-actifs en contribuant, en amont, à la future « Révision des orientations du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) », prévue pour 2021. La contribution du RTA répond aux défis d'une transition à la fois sociale, économique et écologique en s'appuyant

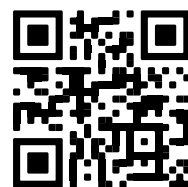
sur des éléments prospectifs (énergie, innovation technologique, acceptabilité par les populations). La contribution du RTA s'inscrit également dans le cadre des politiques locales et territoriales réinterrogées par l'enjeu climatique, notamment en lien avec les orientations européennes du « Green Deal ». Ainsi, toutes les propositions formulées sont corrélées aux évolutions qui interviendront dans le domaine de la transition énergétique. De même, elle prend en compte les ajustements nécessaires à trouver face au BREXIT pour les régions de la façade Atlantique-Manche et les autres mesures européennes, nationales ou régionales prises dans le contexte de la crise sanitaire depuis mars 2020.

En outre, le RTA souhaite que la révision du RTE-T garantisse l'interconnexion entre le réseau central et global afin d'assurer l'accessibilité de tous les territoires de l'UE, notamment pour les régions périphériques et rurales de l'UE, dont le développement économique et social dépend de la qualité des infrastructures de transport. Par ailleurs, le RTA considère que l'exécution des travaux du réseau central à l'horizon 2030 ne doit pas se traduire par un abandon ou une suspension des travaux du réseau global (2050).



Le CESER dans la presse

Rendez-vous directement sur
"Espace médias"
de notre site internet



 ceser.paysdelaloire.fr

 [@ceserPDL](https://twitter.com/ceserPDL)

 [CESER Pays de la Loire](https://www.youtube.com/CESER Pays de la Loire)

 www.linkedin.com/company/ceser-pdl/

Hôtel de la Région
1 rue de la Loire – 44966 Nantes CEDEX 9
Tél. 02 28 20 53 14

Directeur de publication : Jacques Bodreau
Co-directeur de publication : Marc Bouchery
Rédactrice en chef : Sylvie Boutin
Crédits photos : ©CESER des Pays de la Loire ©Getty Images ©A vos soins/Marsoins
©Région des Pays de la Loire/Sébastien Dacher ©Région des Pays de la Loire/Ouest Médias :
Jean-Charles Druais/Ludovic Failler/Pierre Minier ©V. Joncheray
Illustration : Coagilia/Cécile Yadro
Création et exécution graphique : izardcréation
Impression : Région des Pays de la Loire

